

RAPPORT ANNUEL
2021-2022

Notre **savoir**,
votre **santé**



Ordre des diététistes
nutritionnistes
du Québec



TABLE DES MATIÈRES

Présentation

Profession – Mission – Vision – Valeurs.....	3
Lettres de présentation	4

Gouvernance

Rapport de la présidente	7
Conseil d'administration.....	13
Mot de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre	27
Faits saillants 2021-2022	33

Rapport des activités

Activités du comité de la formation.....	37
Activités relatives à la reconnaissance des équivalences	39
Activités relatives à la révision des décisions en matière de reconnaissance des équivalences	42
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle.....	43
Activités relatives à l'indemnisation	44
Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession	44
Activités relatives à l'inspection professionnelle.....	46
Activités relatives à la formation continue	52
Activités relatives aux enquêtes disciplinaires du bureau du syndic	57
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes et activités du comité de révision des décisions du bureau du syndic et de l'arbitrage des comptes	61
Activités du comité de révision (des décisions du bureau du syndic).....	62
Activités du conseil de discipline	63
Activités relatives à la répression des infractions prévues au chapitre VII du <i>Code des professions</i> ou à la loi constituant l'Ordre commises par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre	65
Activités relatives aux communications et au rôle sociétal de l'Ordre.....	67
Renseignements généraux sur les membres.....	70

États financiers.....	75
-----------------------	----

PROFESSION – VISION – MISSION – VALEURS

PROFESSION

Les diététistes-nutritionnistes sont les seules professionnelles de la santé reconnues par le *Code des professions* comme expertes de l'alimentation et de la nutrition humaines. Les membres de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) travaillent dans divers secteurs tels que le milieu clinique, la santé publique, la recherche et l'enseignement, la gestion des services alimentaires, les communications, l'agroalimentaire/biopharmaceutique. Les titres réservés de diététiste et de nutritionniste, que seules les membres de l'ODNQ peuvent porter, désignent une seule et même profession. L'ancienne appellation de diététicienne est valable, mais tend à disparaître.

MISSION

Assurer la protection du public dans le domaine de la nutrition.

VISION

Faire de la profession de diététiste-nutritionniste la référence incontournable en matière de nutrition au Québec.

VALEURS

Intégrité

L'ODNQ fait preuve d'intégrité dans sa mission de protection du public en adoptant les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique, tout en faisant la promotion de cette valeur auprès de ses membres. L'Ordre a le souci constant d'être transparent, juste et impartial dans ses décisions et actions.

Excellence

Par une gestion rigoureuse de sa performance, l'ODNQ tend vers les plus hauts standards de qualité et les meilleurs services pour le public et ses membres. Son approche respectueuse et professionnelle permet une offre de services accessible et un traitement des demandes équitable et diligent.

Courage

Malgré des contextes parfois changeants et des situations difficiles, l'ODNQ sert et protège la population en faisant preuve de courage, non seulement en encadrant la profession avec rigueur et vigilance, mais aussi par ses prises de position dans des dossiers importants en nutrition.

Responsabilité sociale

La première et grande responsabilité sociale de l'ODNQ est sa mission de protection du public. Cette valeur s'appuie notamment sur des notions comme le respect des droits des individus et la dignité des personnes et de l'environnement. Elle inspire l'ensemble de ses actions et se manifeste à tous les niveaux.

Collaboration

Sachant que les pratiques collaboratives contribuent à la qualité et à la sécurité des services nutritionnels, et donc au mieux-être de la population, l'ODNQ mise sur l'interdisciplinarité et la coopération dans la profession, dans son équipe et avec ses partenaires dans un respect mutuel.

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, septembre 2022

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2022.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de l'Ordre et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Danielle McCann
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, septembre 2022

Madame Danielle McCann
Ministre responsable de
l'application
des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Paule Bernier, FDt.P., M. Sc., ASC
Présidente de l'Ordre
des diététistes-nutritionnistes
du Québec

Montréal, septembre 2022

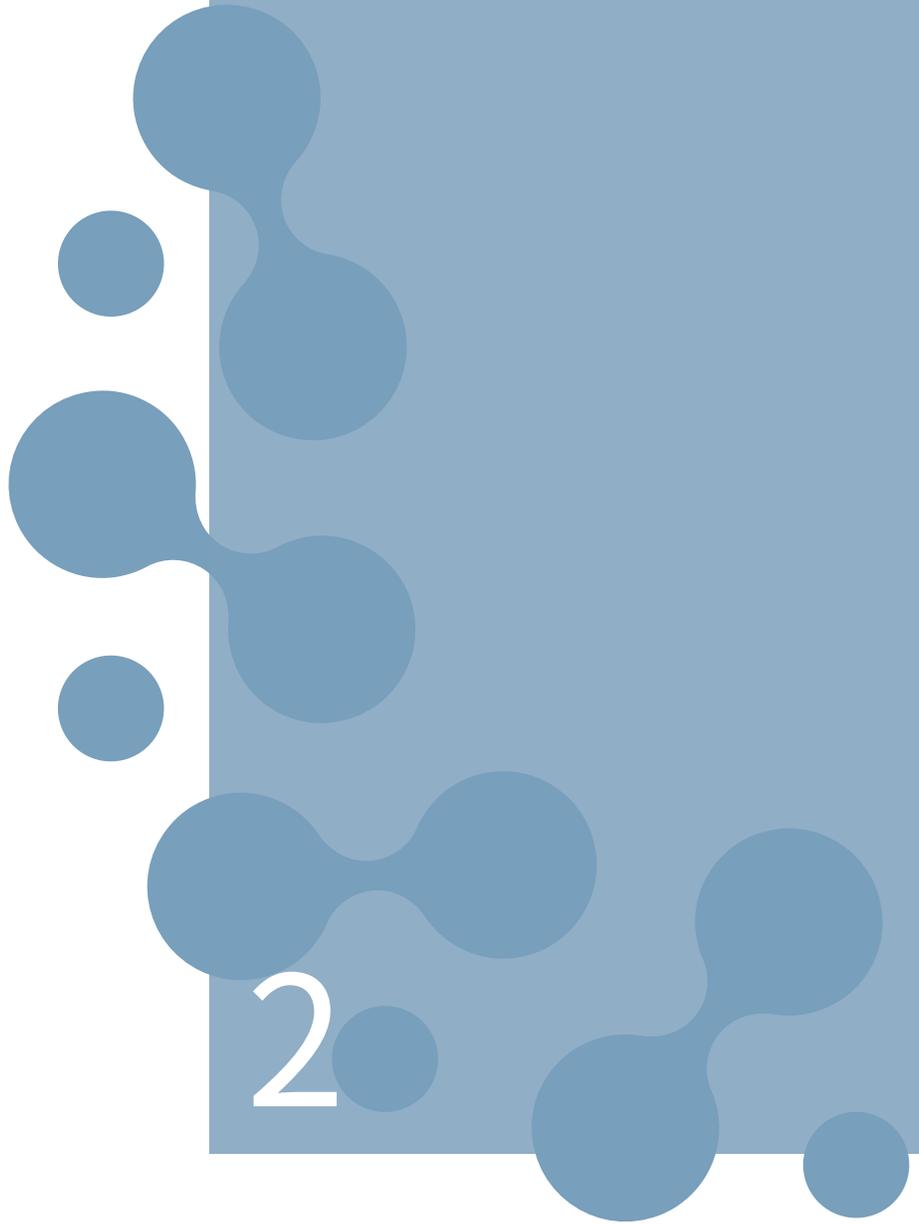
Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec pour l'exercice 2021-2022. Ce rapport est préparé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments distingués.

Paule Bernier, FDt.P., M. Sc., ASC
Présidente de l'Ordre
des diététistes-nutritionnistes
du Québec



GOUVERNANCE



2.1 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE 2021-2022



La présidente de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec, Mme Paule Bernier, Fdt.P., M. Sc., ASC.

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport annuel 2021-2022 de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec.

Les principales activités s'articulent autour de l'encadrement de la pratique des diététistes-nutritionnistes, les expertes de l'alimentation et de la nutrition. Les rencontres avec les différentes parties prenantes et les décideurs visent la protection optimale du public. Cette protection passe notamment par leur connaissance de la profession et par la reconnaissance de l'influence positive de nos membres de tous les secteurs de la profession sur la société.

L'inévitable pandémie

Au moment d'écrire ces lignes, les consignes sanitaires sont graduellement levées et un retour à une vie professionnelle et sociale un peu plus normale est envisageable. Cette année, encore, fut marquée par la collaboration interprofessionnelle, notamment pour ce qui est de la vaccination obligatoire. J'ai participé à de nombreuses rencontres avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à ce sujet.

Je tiens à saluer toutes les diététistes-nutritionnistes qui ont été personnellement touchées par la maladie ou des décès. Certaines en gardent des séquelles importantes. Tous les secteurs de la pratique ont subi les contrecoups de cette pandémie. Des arrêtés ministériels ont désigné les diététistes-nutritionnistes parmi les professionnelles pouvant effectuer le dépistage de la COVID-19 et aussi comme personnes pouvant injecter les vaccins. Je remercie toutes les membres qui, par leurs actions, ont contribué à lutter contre la pandémie. À cet effet, l'Ordre a émis deux fois plus d'autorisations spéciales en raison de l'urgence sanitaire cette année, soit 40, à des membres retraitées ou à des ex-membres afin qu'elles prêtent main-forte au réseau pour ces activités. On ne saurait compter le nombre de membres à l'emploi du réseau de la santé et des services sociaux qui ont aussi offert leur temps.

Encore cette année, j'ai maintenu une préoccupation pour que les équipes en place ne soient pas davantage fragilisées et c'est pourquoi ces autorisations spéciales ne sont émises que pour les activités de dépistage et de vaccination et non pas pour des activités de nutrition clinique.

Tel qu'il en a été fait mention à maintes reprises par la commissaire à la santé et au bien-être et par la protectrice du citoyen, la pandémie a fait ressortir les failles du système de la santé et il faudra optimiser la main-d'œuvre professionnelle pour que celui-ci puisse reprendre ses activités de la manière la plus performante possible. L'Ordre partage ces avis et a publié un [communiqué de presse](#) à la suite du rapport spécial du Protecteur du citoyen *La COVID-19 dans les CHSLD durant la première vague de la pandémie* concernant les effectifs en nutrition clinique.

Par ailleurs, l'Ordre a témoigné à l'enquête publique du coroner portant sur les *décès de personnes âgées ou vulnérables survenus dans des milieux d'hébergement au cours de la pandémie de COVID-19*. Il s'agissait d'exposer, sur la base de données probantes, l'impact de la malnutrition et de la déshydratation dans ce contexte.

Gouvernance

La taille du conseil d'administration (CA), à la suite des élections de 2021 et selon le nouveau *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec et les élections à son conseil d'administration*, a été réduite à 14 administrateurs, y compris la présidente, ce qui est conforme aux exigences du *Code des professions*.

Chaque nouvel administrateur bénéficie d'un programme d'accueil et tous les nouveaux administrateurs sont inscrits aux formations obligatoires organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ayant pour thèmes la gouvernance, la diversité culturelle et l'égalité homme-femme au sein d'un CA. De plus, afin de prendre des décisions éclairées, tous les nouveaux administrateurs doivent visionner un webinaire donné par le professeur Luc Bégin, de l'Université Laval, portant sur l'indépendance professionnelle.

Bien que la pandémie n'ait pas permis le plein déploiement du plan stratégique 2020-2023, celui-ci demeure le centre des activités principales en gouvernance et toutes les activités de l'Ordre sont en cohérence avec ses orientations et ses principaux projets.

Afin de mieux protéger le public et afin d'avoir plus de mordant au chapitre de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre, le CA a dissout le Bureau des enquêtes qui regroupait le bureau du syndic et l'exercice illégal. Cela permet au bureau du syndic de se concentrer uniquement sur la surveillance de l'exercice, volet discipline. Nous avons donc nommé un enquêteur d'expérience afin de prendre en charge l'exercice illégal et l'usurpation de titre.

Le comité sur la gouvernance et l'éthique a procédé à la révision de différentes politiques qui furent adoptées par le CA (voir sous conseil d'administration).

Le Groupe de travail sur le racisme en nutrition mis sur pied par le CA a complété son travail et déposera le plan d'action en avril 2022. Celui-ci aidera à nommer les iniquités liées aux biais dans la pratique de la nutrition, identifier celles sur lesquelles il est possible d'agir, et à identifier les processus de l'Ordre qui pourraient comporter un biais.

Il existe peu de conditions où la nutrition n'est pas impliquée, soit à titre de cause ou soit à titre de conséquence.



Protection du public

Exercice illégal : Demandes de modifications du Code des professions : Le libellé actuel du *Code des professions* donne peu de latitude au CA pour protéger le public, mais une grande liberté d'action aux personnes non adéquatement formées en nutrition, ce qui met en péril la protection du public. C'est notamment pourquoi des demandes de modifications au *Code* ont été soumises en février 2019 à la ministre Danielle McCann qui est responsable de l'application des lois professionnelles, demandes qui ne se sont pas retrouvées dans le projet de loi 29 déposé en juin 2019 et qui furent donc réitérées en 2021-2022 dans un mémoire mis à jour. De plus, nous avons transmis les lettres du Collège des médecins du Québec (CMQ) et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) en appui à nos demandes. L'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) se réjouit de l'accueil favorable de ces deux ordres à nos demandes de modifications ayant comme objectif une meilleure protection du public. Rappelons que les deux grands objectifs de ces demandes sont, d'une part, une plus juste description de notre champ d'exercice et, d'autre part, assurer que les plans de traitements et d'interventions nutritionnels soient effectués par les diététistes-nutritionnistes, sans autre condition. C'est la plus importante aux fins de la protection du public. Dans un contexte d'urgence en période préélectorale, nous avons conclu l'année en concentrant nos actions sur une seule demande qui reçoit l'appui unanime du CMQ et de l'OIIQ : la modification du libellé d'une de nos activités réservées. Entre autres, une lettre ouverte fut publiée dans *Le Devoir* « [Agir contre les charlatans de la nutrition](#) », lettre cosignée par 1552 diététistes-nutritionnistes.

Le nouveau programme général d'**inspection professionnelle** se déploie comme prévu avec, cette année, l'inspection de deux cohortes, mais le nombre de membres inspectés s'établit à 142% de notre objectif annuel. Rappelons qu'à partir de 2022-2023, l'ensemble des membres sera inspecté sur une période de cinq ans et que le programme s'inscrit dans un mode de prévention plutôt que de coercition.

La période de référence de trois ans pour la **formation continue obligatoire** se termine le 31 mars 2022, période pendant laquelle

les membres doivent avoir complété 60 heures de formation continue (HFC), dont six HFC offertes par l'ODNQ afin de se conformer au *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes*. Un total de 1 123 928 heures de formation dispensées par l'Ordre ou en partenariat ont été suivies au cours de l'année.

L'Ordre a été informé de la difficulté pour certains membres de participer à des formations dans leur champ d'expertise habituel et ainsi d'atteindre cet objectif en cette période de pandémie. Le CA a évalué que la majorité des membres réussiraient à se conformer au *Règlement sur la formation continue* et que la protection du public a peu de risque d'être menacée par une mesure d'allègement pour une seule période de référence. Ainsi, en conformité avec le règlement qui stipule qu'un membre peut être dispensé, en tout ou en partie, de l'obligation de suivre des activités de formation continue en raison de circonstances exceptionnelles, le CA a résolu d'attribuer gratuitement 10 HFC à chaque membre pour la période de référence 2019-2022.

Par ailleurs, et conformément aux exigences du *Code des professions*, l'Ordre impose une formation en éthique à toutes les nouvelles membres inscrites depuis le 1^{er} janvier 2021 et aux membres qui se réinscrivent. Cette formation est disponible pour toutes les membres.

Effectifs en nutrition : La nutrition étant la base de la vie, j'ai investi beaucoup d'efforts dans nos échanges avec les instances politiques et les directions du MSSS. L'objectif est le même que celui des deux dernières années : que les services nutritionnels soient en adéquation avec les besoins de la population et qu'on prévienne, surtout en cette période de crise, la création ou l'exacerbation de problèmes dans le cas où les services requis n'auraient pas été rendus.

Il existe peu de conditions où la nutrition n'est pas impliquée, soit à titre de cause ou soit à titre de conséquence. Ainsi, nos membres en nutrition clinique ont des expertises des plus variées. Elles exercent en gastroentérologie (système digestif), en oncologie (cancer), en néphrologie (maladies du rein), aux soins intensifs, en allergologie (allergies alimentaires), en troubles alimentaires, en pédiatrie et développement de l'enfant ainsi que dans plusieurs autres secteurs.

L'offre des services de diététistes-nutritionnistes cliniciennes à la grandeur de la province est mince. Cela s'explique en grande

partie par une pénurie de postes dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) depuis plusieurs années, ce qui semble avoir créé un cercle vicieux quant à la rétention. La protection du public reste fragile à cet égard et la pratique professionnelle peut rencontrer des obstacles.

Ainsi, nous avons transmis aux différents cabinets et directions du MSSS un rapport exécutif sur l'état de la situation en ciblant trois axes principaux afin d'optimiser la performance du réseau de la santé et nous avons déposé un [mémoire au ministère des Finances](#) et que cette réalité soit prise en compte. L'Ordre est d'avis que lorsque le système de santé devra faire le rattrapage

de toutes les activités délestées au cours de la pandémie, il ne pourra se permettre d'être inefficace. Il est reconnu que les soins nutritionnels contribuent significativement à accroître l'efficacité et l'efficience du RSSS. L'ajout de ressources de diététistes-nutritionnistes comporte de multiples avantages cliniques et économiques pour l'État québécois, lesquels sont présentés et appuyés dans ce mémoire par de nombreuses études scientifiques. Les rencontres politiques et gouvernementales ont eu lieu avec les différents cabinets

et directions du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de redresser cette situation préoccupante. Par ailleurs, les effectifs en CHSLD sont nettement insuffisants; là aussi, le public est à risque de préjudice.

Le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé dévoilé en mars 2022 par le ministre de la Santé et des Services sociaux a suscité [notre enthousiasme](#) : « Les différentes mesures figurant au Plan [...] nous apparaissent pertinentes. Nos membres veulent contribuer bien davantage dans l'atteinte des objectifs fixés, dont celui d'offrir une meilleure expérience-patient. Aidez-nous à vous aider. »

Par ailleurs, les services en nutrition aux enfants du réseau scolaire du Québec ne sont pas à la hauteur des besoins. Le rôle des diététistes-nutritionnistes se situe au niveau de la planification, de la promotion de la santé et non pas au niveau individuel. Malgré cette approche macro, moins de dix diététistes-nutritionnistes sont à l'emploi des centres de services scolaires. Quelques membres provenant de la santé publique œuvrent aussi dans ce milieu. Nous déplorons cependant que le ministère de l'Éducation (MEQ) ne requière pas l'appartenance à l'Ordre. Nous avons par ailleurs participé à la consultation du ministère et sollicité une rencontre auprès du ministre concernant une

« Nos membres veulent
contribuer bien
davantage dans l'atteinte
des objectifs fixés, dont
celui d'offrir une meilleure
expérience-patient.
Aidez-nous à vous aider. »



En tout temps, les activités faites par les professionnels doivent l'être en fonction de la finalité de leur champ de pratique tel que décrit au *Code des professions*.

alimentation saine en milieu scolaire. Aussi, l'Ordre a participé à la consultation du MEQ sur la Stratégie visant à valoriser, à attirer et à mobiliser le personnel scolaire.

Le **Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes** est entré en vigueur en septembre 2018. Ainsi, au 31 mars 2022, 1433 diététistes-nutritionnistes avaient obtenu l'autorisation de prescrire ainsi que leur numéro de prescripteur de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), ce qui représente cette année une augmentation de 15%. De plus, 101 membres étaient habilités à retirer un tube d'alimentation, activité qui se fait principalement en soutien à domicile. Ces nouvelles activités sont perçues à juste titre comme une avancée pour la qualité des soins des patients et pour la profession.

Ce même règlement est en cours de modification et a fait l'objet d'une première publication dans la *Gazette officielle du Québec* pour consultation en novembre 2021. L'objectif de ces modifications est de permettre aux membres de l'Ordre de prescrire les macronutriments et des analyses de laboratoire et d'ajuster l'insuline et les hypoglycémiantes selon des modalités déterminées. De plus, des travaux sont en cours avec le Collège des médecins du Québec pour autoriser les diététistes-nutritionnistes à réaliser des activités professionnelles auprès d'une clientèle dysphagique ou à risque de l'être (nasosondoscopie et prescription d'une vidéofluoroscopie de la déglutition).

La prise en charge des patients atteints ou à risque de dysphagie : L'Ordre note l'excellent travail fait par certains établissements afin de bien camper le travail interdisciplinaire en dysphagie. En tout temps, les activités faites par les professionnels doivent l'être en fonction de la finalité de leur champ de pratique tel que décrit au *Code des professions*. Par ailleurs, la demande introductive d'instance en jugement déclaratoire de l'Ordre contre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) a été entendue en Cour supérieure du Québec en décembre 2021.

Le **programme Agir tôt**, qui vise à la fois le dépistage précoce des problèmes de développement et l'intervention en temps opportun chez les enfants de 0 à 5 ans, souffre d'une embauche restreinte de diététistes-nutritionnistes. Très peu de diététistes-nutritionnistes avaient été recrutées au 31 mars 2021, alors que nous savons qu'une très grande proportion des enfants suivis par les équipes d'*Agir tôt* ont des problèmes d'ordre nutritionnel. Présentement, ce sont des personnes qui agissent hors de leur champ de compétence ou de leur expertise qui gèrent tant bien que mal ces problèmes et qui ne réfèrent à une diététiste-nutritionniste qu'en désespoir de cause. L'Ordre est clair : pour la protection de ces enfants, il faut une diététiste-nutritionniste par équipe *Agir tôt*, et ce, avec un nombre d'heures permettant de répondre aux besoins.

Le **comité de la formation des diététistes** est d'avis que les mesures compensatoires mises en place par les trois universités pendant la situation d'urgence sanitaire assurent une diplomation de qualité. Par ailleurs, le comité a recommandé au CA d'appuyer les normes de compétences canadiennes révisées tout en indiquant que celles-ci représentent la norme minimale et que les attentes au Québec sont à plusieurs égards supérieures. Par ailleurs, le comité a émis un avis concernant les refontes des programmes universitaires qui ont eu lieu dans les dernières années. Il conclut qu'il s'agit de modifications importantes devenues urgentes et nécessaires, qui sont principalement d'ordre pédagogique. Ce ne sont pas les modifications requises pour pallier les constats menant à la demande de rehaussement de la norme initiale de formation.

Notre demande de **rehaussement de la norme de formation initiale** déposée auprès de l'Office des professions du Québec en 2020 semble suivre son cours : une première rencontre avec le comité consultatif formé de membres de l'Office des professions du Québec et des sous-ministres du Conseil du trésor, du MSSS ainsi que du ministère de l'Enseignement supérieur a eu lieu à la fin avril 2021. De plus l'Office des professions du Québec, le MSSS et le Bureau de coopération interuniversitaire ont aussi fait des démarches et les universités ont été interpellées. Rappelons que cette réforme est plus que nécessaire compte tenu notamment de l'évolution des connaissances requises et de la difficulté à intégrer quoi que ce soit aux baccalauréats qui comptent déjà entre 115 et 120 crédits selon l'université. Après avoir procédé à une évaluation des programmes et des besoins de rehaussement de la formation initiale, et en s'appuyant sur le référentiel de l'Association des doyennes et des doyens des études supérieures au Québec, l'Ordre demande que la norme initiale devienne une maîtrise professionnelle en continu de l'actuel baccalauréat.

Affaires règlementaires

Afin de pratiquer en respect de leur *Code de déontologie*, les diététistes-nutritionnistes doivent s'abstenir d'exprimer des avis ou de prodiguer des conseils sans avoir une connaissance complète des faits. C'est pour cette raison, entre autres, qu'il s'avère essentiel qu'elles aient accès à tous les domaines cliniques du Dossier santé Québec (DSQ). Un premier règlement a octroyé l'accès aux diététistes-nutritionnistes à trois domaines du DSQ. Un projet de règlement octroie l'accès aux quatre domaines demandés. Nous continuons à réclamer l'accès pour toutes les cliniciennes, peu importe leur lieu de pratique. Or, un règlement en ce sens a été publié le 30 mars 2021 et l'Ordre s'en réjouit. Celui-ci répond majoritairement aux préoccupations de l'Ordre, mais occulte encore des milieux, comme les cliniques universitaires et les organismes communautaires.

Le *Code de déontologie* a été modernisé; le CA a procédé à son adoption de principe le 3 juillet 2019. L'Ordre est en attente de l'Office des professions du Québec afin de procéder à la consultation obligatoire auprès des membres avant son adoption finale.

Par ailleurs, afin de refléter la réalité et répondre au besoin de nos membres en pratique privée, le CA a adopté le principe du projet de *Règlement sur l'exercice en société des membres de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec* le 20 juin 2020, et ce règlement chemine aussi à l'Office des professions du Québec avant la consultation des membres, soit 30 jours avant son adoption finale par le CA.

Affaires publiques et rôle sociétal

L'Ordre assure une présence dans les médias écrits et électroniques. Le droit du public à une information crédible est vital, et l'un de mes rôles comme présidente est de faire comprendre l'importance de recourir aux services d'une diététiste-nutritionniste, la seule experte en alimentation et nutrition humaine. C'est une des raisons qui nous a menées à créer une nouvelle revue, *Nutrition*, née de la fusion des publications précédentes avec cependant une distribution élargie auprès de nos collègues, de nos partenaires et du public.

L'Ordre est signataire de la lettre ouverte *pour la mise en place d'un plan d'urgence en matière de prévention et de promotion de la santé*, publiée dans *La Presse*.

L'Ordre a notamment participé aux consultations suivantes :

- Projet de loi no 101. *Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux* : Commission des relations avec les citoyens;
- Projet de loi no 19. *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives* (groupe de travail du CIQ);
- Projet de loi no 96. *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*;
- Règlement modifiant le *Règlement sur les renseignements devant être transmis par les établissements au ministre de la Santé et des Services sociaux*;
- Projet expérimental visant l'obtention et la normalisation des renseignements clinico-administratifs nécessaires à la production d'information de gestion et au calcul des coûts par parcours des soins et de services, à la détermination et à la comparaison de ces coûts ainsi qu'au développement de nouveaux modèles de financement nécessaires à l'implantation du financement axé sur le patient;
- Consultation sur la stratégie visant à valoriser, à attirer et à mobiliser le personnel scolaire — ministère de l'Éducation du Québec;
- Consultation sur la possibilité d'étendre le droit de poser un diagnostic dans le domaine de la santé physique — consultation de l'Office des professions du Québec;
- Encadrement professionnel de la kinésiologie — consultation de l'Office des professions du Québec;
- Encadrement professionnel de l'ostéopathie — consultation de l'Office des professions du Québec;
- Consultation du CIQ sur l'avenir du système professionnel (Grand Chantier modernisation 2020-2021);
- Examen public de la *Norme CAN/HSO 21 001 : 2022 (F) Soins de longue durée*.

L'Ordre participe activement aux travaux de la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA), sous l'égide du MSSS et à certains de ses sous-comités. De plus, l'Ordre continue de s'engager activement dans les travaux du Groupe de travail canadien sur la malnutrition (GTCM) — je siège notamment au conseil consultatif de ce groupe. Ce sont les travaux du GTCM qui ont permis le développement du nouveau standard de sécurité sur le dépistage et le traitement de la malnutrition en partenariat avec l'Organisation de normes en santé, une société affiliée d'Agrément Canada.



L'ODNQ continue à entretenir et à chérir d'excellentes relations avec les trois universités québécoises qui offrent le programme de formation à ses futures membres.

Universités

L'ODNQ continue à entretenir et à chérir d'excellentes relations avec les trois universités québécoises qui offrent le programme de formation à ses futures membres. La qualité des liens de l'Ordre avec l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université McGill fut particulièrement appréciée et mise à profit lors de l'application du *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des diététistes*. Ce règlement permet que des étudiants des programmes canadiens puissent faire des stages dans la province, ce qui contribue à la relève dans certaines régions. Cependant, tel qu'expliqué clairement aux universités hors Québec, le respect des places de stages des réseaux universitaires intégrés de santé et de services sociaux (RUISS) doit être maintenu et la communication entre toutes les parties prenantes doit être privilégiée.

Par ailleurs, le CA a identifié, dans sa planification stratégique, le besoin d'augmenter le nombre de diplômées par année. Constatant qu'actuellement les trois universités reçoivent près

de sept fois plus de demandes d'admission que leur capacité, il a donné son appui à l'Université de Sherbrooke afin qu'elle développe un nouveau programme répondant aux normes souhaitées pour l'obtention du permis de pratique.

Remerciements

Je termine en remerciant le personnel de la permanence de l'Ordre. C'est grâce à lui que l'Ordre accomplit sa mission! Un remerciement particulier à notre directrice générale et secrétaire qui a su maintenir l'esprit d'équipe à travers les nombreuses réunions virtuelles.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les membres des différents comités et groupes de travail. Votre générosité et vos excellentes contributions nous permettent de faire avancer nos actions pour la protection du public.

Je remercie sincèrement les maîtres de stages, vous qui recevez des étudiantes et qui ainsi contribuez à la diplomation et à la formation de la relève. C'est un jalon important de la profession. Vos efforts ne sont pas vains.

Finalement, je remercie chacun des administrateurs, membres de l'Ordre et représentants du public qui, par leur sagesse, nous font réfléchir et prendre les meilleures décisions. Merci d'être avec nous pour le public.

La présidente,

Paule Bernier, Fdt.P., M. Sc., ASC

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1- **Paule Bernier**
Présidente de l'Ordre
- 2- **Chantal Beaudoin**
Vice-présidente
- 3- **Brice Betu Kumesu**
- 4- **Huguette Bleau**
- 5- **Catherine Cloutier**
- 6- **Julie Coulombe-Godbout**
- 7- **Éliane Desjardins**
- 8- **Mimi Demers**
- 9- **Jonathan Fontaine**
- 10- **Anne-Marie Gagné**
- 11- **Claude Gauvin**
- 12- **Audrée Gilbert**
- 13- **Émilie Morin**
- 14- **Einrika-Lena Siguineau**



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14

Administrateur-riche	Période du mandat	Élu-e ou nommé-e (É, N, NCA)*	Nombre de mandats consécutifs ou non au 31 mars	Autres responsabilités au sein de l'Ordre	Rémunération par l'Ordre**	Présence au CA	Présence au comité exécutif
Beaudoin, Chantal (région 5)	Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2025	É	2	Vice-présidente; membre du comité exécutif	3 450 \$	7 ^{***} /10	13/13
Betu Kumesu, Brice	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2022	N	1		300 \$	9/10	-
Bleau, Huguette	Du 18 octobre 2019 au 31 mars 2022	N	1	Membre du comité d'audit	300 \$	9/10	-
Cloutier, Catherine (région 4)	Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2024	É	0		1 400 \$	7 ^{***} /10	-
Coulombe-Godbout, Julie	Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2023	N	1	Membre du comité exécutif; membre du comité de gouvernance et d'éthique	250 \$	9/10	12/13
Desjardins, Éliane (région 2)	Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2024	É	2	Membre du comité exécutif; membre du comité de gouvernance et d'éthique (depuis le 20 novembre 2021)	1 850 \$	9/10	11/13
Demers, Mimi (région 3)	Du 18 septembre 2021 au 31 mars 2024	NCA	0		850 \$	5/5	-
Fontaine, Jonathan (région 4)	Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2023	É	0	Membre du comité exécutif	2 250 \$	10/10	13/13
Gagné, Anne-Marie (région 2)	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2022	É	1	Membre du comité de gouvernance et d'éthique (jusqu'au 16 novembre 2021)	1 450 \$	9/10	-
Gauvin, Claude	Du 1 ^{er} avril 2020 au 23 mars 2022	N	1	Président du comité d'audit; président du comité de gouvernance et d'éthique (jusqu'au 23 mars 2022)	300 \$	10/10	-
Gilbert, Audrey (région 1)	Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2024	É	0	Membre du comité d'audit (depuis le 24 avril 2021)	1 450 \$	9/10	-
Morin, Émilie (région 3)	Du 18 septembre 2021 au 31 mars 2022	NCA	1		850 \$	5/5	-
Siguineau, Einrika-Lena (région 4)	Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2022	É	1	Membre du comité de gouvernance et d'éthique (depuis le 24 avril 2021) et co-présidente du groupe de travail sur le racisme en nutrition	1 450 \$	9/10	-
Bernier, Paule a été réélue le 7 juillet 2020 au suffrage universel des membres pour un troisième mandat consécutif de trois ans qui se termine le 31 mars 2023	Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2023	É	2	Présidente du CA et du comité exécutif; membre du comité de gouvernance et d'éthique; membre du comité d'audit, membre du comité de la formation des diététistes, membres des groupes de travail sur le racisme, sur la dysphagie, sur la nutrition scolaire et sur <i>Agir-Tôt</i>	Voir la rémunération versée par l'Ordre à la page suivante.	10/10	13/13

* É : administrateur-riche élu-e

N : administrateur-riche nommé-e par l'Office des professions du Québec (OPQ)

NCA : administrateur-riche nommé-e par les administrateurs afin de pourvoir à une vacance

*** 2 absences dues à une déclaration de conflit d'intérêts

DÉTAIL DES RÉGIONS ÉLECTORALES

N° de la région	Région avec code
RÉGION 1	01 Bas-Saint-Laurent / 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean / 08 Abitibi-Témiscamingue / 09 Côte-Nord / 10 Nord-du-Québec / 11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
RÉGION 2	04 Mauricie / 05 Estrie / 16 Montérégie / 17 Centre-du-Québec
RÉGION 3	03 Capitale-Nationale / 12 Chaudière-Appalaches
RÉGION 4	06 Montréal / 13 Laval
RÉGION 5	07 Outaouais / 14 Lanaudière / 15 Laurentides

RÉMUNÉRATION VERSÉE PAR L'ORDRE

Présidente

La rémunération de la présidente est de 142 800 \$, auxquels s'ajoutent des charges sociales de 7 750 \$ (part de l'employeur) et des avantages d'une valeur de 4 633 \$.

Directrice générale et secrétaire

La rémunération de base de la directrice générale et secrétaire s'élève à 154 000 \$, auxquels s'ajoutent des charges sociales de 9 172 \$ (part de l'employeur), une contribution REER de 11 500 \$ et des avantages d'une valeur de 4 314 \$ (assurances, cotisation professionnelle, formation continue).

Régime de rémunération des administrateurs

Administrateurs élus autres que la présidente	Valeur
Jeton de présence pour une journée en personne	250 \$
Jeton de présence pour une demi journée en personne	120 \$
Jeton de présence pour une réunion à distance (tarif horaire)	50 \$
Jeton de présence du vice-président pour une année	1 500 \$
Administrateurs nommés par l'OPQ	
L'Ordre comble la différence entre la rémunération de l'OPQ et la rémunération consentie aux élus par réunion d'une journée	50 \$

NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES PAR LE CA

	Nombre
Séances ordinaires (a. 82)	6
Séances extraordinaires (a. 83)	4

DÉCLARATION DE SERVICE AUX CITOYENS

La déclaration de services aux citoyens a été formulée à la suite de la planification stratégique. Elle peut être consultée sur le [site Web de l'ODNQ](#).

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CA AU COURS DE L'EXERCICE

Politiques et pratiques de gouvernance

- Élire, pour l'exercice 2021-2022, les membres du comité exécutif, ceux du comité de gouvernance et d'éthique et ceux du comité d'audit, et nommer les officiers autorisés pour la signature de chèques.
- Nommer deux administratrices au CA, Mmes Mimi Demers, Fdt.P. et Émilie Morin, Dt.P. pour la région 3 (Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches).
- Confier le contrôle de l'exercice illégal/usurpation de titre à une autre instance; transférer la responsabilité du bureau des enquêtes à un enquêteur externe; modifier les titres et fonctions de Mme Goldman de «syndique et directrice du bureau des enquêtes» par le titre de «syndique»; modifier les titres et fonctions de Mme Gohier de «syndique adjointe et enquêteuse» par «syndique adjointe»; maintenir mesdames Goldman et Gohier dans leurs rôles de syndique et syndique adjointe respectivement, ainsi que leurs conditions d'emploi;
- Nommer M. Jean-Sylvain Pelletier, enquêteur responsable de la pratique illégale/usurpation de titres.
- Nommer deux syndiques adjointes.
- Prendre acte de la démission d'une syndique adjointe
- Nommer et renouveler les mandats des administrateurs ou membres de l'Ordre à différents comités, instances et groupes de travail de l'Ordre pour 2021-2022, notamment :
 - > Déléguer deux membres auprès de l'Alliance of Canadian Dietetic Regulatory Bodies
 - > Déléguer une membre auprès du Groupe de travail canadien sur la malnutrition (GTCM)
 - > Déléguer une membre auprès du comité scientifique du Portail d'information périnatale
 - > Déléguer une membre auprès du comité d'expertes de la Fondation OLO
 - > Déléguer une membre auprès du Groupe de travail au *Primary Care Working Group* (CMTF)
- Renouveler, pour trois ans, le mandat des membres du comité d'enquête sur l'éthique et la déontologie des administrateurs.
- Reconduire les mandats de la présidente, de la déléguée et de la déléguée substitute auprès du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour 2022-2023
- Nommer et renouveler les mandats des déléguées de l'Ordre à différents comités, instances et groupes de travail de nos partenaires pour 2021-2022.
- Nommer une membre à titre de déléguée de l'Ordre auprès du groupe de travail provincial sur les problématiques du poids (GTPPP) et sur différents autres groupes de travail et comités.
- Nommer les scrutatrices aux fins des élections de 2022.
- Adopter la politique concernant l'inscription au registre des stagiaires en vertu du *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des diététistes* (94 h).
- Adopter la politique révisée des prix et distinctions.
- Adopter la politique mise à jour relative aux publications de l'Ordre.
- Adopter la politique révisée sur les partenariats, et revoir la formulation relative à l'encadrement de la publicité destinée au grand public. Abroger trois politiques désuètes relatives à la conduite des affaires, à la rémunération et aux conditions de travail du président, et au remboursement des frais de déplacement.
- Entériner la décision de rembourser la cotisation 2021-2022 aux membres ayant le statut de retraité qui participent à « Je contribue».
- Former un comité des admissions selon l'article 62.1 du *Code des professions*; déterminer la période d'absence déclenchant une revue de dossier (3 ans ou 5 ans par exemple); déléguer à un comité d'admission l'étude des dossiers d'admission ou de réinscription de plus de 3 ans; revoir la procédure de l'étude des demandes d'admission ou de réinscription de plus de 3 ans; maintenir la délégation pour l'audition des contestations au CE;
- Former un comité d'accès à l'information et protection des renseignements personnels (AIPRP) et nommer ses membres.
- Abolir le comité de la pratique professionnelle et mandater la direction des affaires professionnelles et juridiques à former des groupes de travail en lien avec la pratique professionnelle selon les besoins de l'Ordre.

- Approuver le programme de surveillance générale (inspection professionnelle) 2021-2022.
- Mandater la présidente de l'Ordre pour rédiger une lettre d'appui pour le développement du programme de nutrition et diététique à l'Université de Sherbrooke.
- Fusionner les deux publications de l'Ordre (le *Zoom* et la *revue NSE*) et offrir à partir de 2022, une seule publication de qualité regroupant des articles scientifiques et plusieurs sujets d'actualité sur la pratique professionnelle, la formation continue, des articles mettant en valeur des professionnelles dans leurs milieux ou leur pratique; ouvrir la nouvelle publication à tous et viser de nouveaux publics cibles.
- Statuer sur le rapport d'une firme externe dans un dossier de ressources humaines.
- Adopter la matrice des compétences et expérience des administrateurs.
- Adopter les définitions des valeurs de l'Ordre.
- Adopter les objectifs de la directrice générale pour l'année 2021-2022.
- Adopter les états financiers de l'ODNQ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.
- Adopter les prévisions budgétaires 2022-2023.
- Modifier le tableau des frais autres que la cotisation pour 2022-2023.
- Adopter le rapport annuel 2020-2021.
- Adopter, à la suite des consultations, le montant de la cotisation annuelle des membres selon les différentes classes de membres pour l'exercice financier 2022-2023.
- Recommander aux membres à l'assemblée générale annuelle : d'augmenter la rémunération pour les administrateurs, autre que celle de la présidente, pour les séances tenues en personne; de maintenir celle des séances tenues à distance ainsi que l'allocation versée à la vice-présidente du CA, et d'octroyer un jeton de présence pour les séances tenues par courriel.
- Recommander aux membres à l'assemblée générale annuelle d'augmenter la rémunération pour la présidente.
- Recommander aux membres à l'assemblée générale annuelle de nommer la firme Poirier & Associés inc. à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022.
- Autoriser la directrice générale et secrétaire à effectuer un changement d'institution financière.

- Décerner le prix Distinction Fellow, excellence en carrière, édition 2020, à Mme Mimi Demers, Fdt.P.
- Décerner le prix Distinction Fellow, excellence en carrière, édition 2021, à M. Michel Sanscartier, Fdt.P.
- Soumettre au CIQ la candidature de Mme Amélie Lacroix, Dt.P., pour le Mérite du CIQ, édition 2021.
- Décerner le prix Engagement bénévole de l'Ordre à Mme Geneviève Mailhot, Dt.P.

Affaires réglementaires et légales

- Adopter le principe du projet de *Règlement sur l'inspection professionnelle des diététistes-nutritionnistes* et commencer les travaux avec l'Office des professions du Québec. Celui-ci rend décisionnel le comité d'inspection professionnelle pour le programme de surveillance générale, et délègue au comité exécutif le pouvoir décisionnel pour les inspections sur compétence.
- Adopter le Règlement modifiant le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec et les élections à son conseil d'administration*.
- Adopter le principe du projet de *Code de déontologie* des diététistes tel que déposé afin de le faire cheminer vers le ministère de la Justice avant la consultation des membres, 30 jours avant son adoption finale par le CA.
- Adopter le principe du projet de *Règlement sur l'exercice en société des membres de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec* tel qu'il sera déposé avant la consultation des membres, 30 jours avant son adoption finale par le CA.
- Adopter le document *Encadrement professionnel de la kinésiologie : Réponses aux questions de l'Office des professions du Québec par l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec*.
- Participer à la consultation du Collège des médecins du Québec sur le projet de *Règlement sur les dossiers cliniques, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin*.
- Autoriser la secrétaire de l'Ordre à procéder à la radiation automatique du tableau de l'Ordre des membres en défaut de paiement au 15 mars, et ce, sans aucun autre préavis, cette radiation étant applicable le 1^{er} avril.
- Autoriser la directrice générale de l'Ordre à procéder à la radiation du tableau de l'Ordre des membres non conformes au *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes* à l'issue de la période de référence.

Affaires relatives à la pratique professionnelle

- Octroyer à chaque membre pour la période de référence 2019-2022, 10 heures de formation continue (HFC) pour une formation reconnue en période exceptionnelle de pandémie; et rendre gratuits les formulaires de deux Revues NSE permettant ainsi aux membres d'accumuler 10 HFC et ainsi de rencontrer l'exigence des six HFC offertes par l'ODNQ.
- Adopter le principe du *Guide de rédaction de la note au dossier en nutrition clinique*, Adopter le *Guide de rédaction de la note au dossier en nutrition clinique*.
- Rendre obligatoire la formation sur la rédaction de la note au dossier en nutrition clinique pour toutes les membres admises ayant été formées à l'extérieur du Québec.
- Entériner l'avis du comité de la formation concernant les normes de compétences pour la formation des diététistes au Canada et l'avis concernant les refontes des programmes universitaires qui ont eu lieu dans les dernières années.



2.3 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La planification 2020-2023 a défini sept orientations stratégiques qui guident nos actions durant les trois années concernées. Le rapport de la présidente présente les principaux suivis qui ont été faits au cours de l'exercice.

1. Solidifier l'organisation interne afin de pouvoir répondre aux stratégies de l'Ordre et à la mission de protection du public;
2. Améliorer le positionnement des diététistes-nutritionnistes auprès des professionnels des différents secteurs et des décideurs;
3. Faire connaître le rôle essentiel et la valeur ajoutée de la diététiste-nutritionniste auprès de la population : consulter le bon professionnel au bon moment;
4. Développer des processus efficaces en matière de protection du public;
5. Améliorer les communications avec les membres et les différentes parties prenantes;
6. Poursuivre les efforts de rehaussement de la formation initiale;
7. Poursuivre les efforts de l'Ordre pour une meilleure gouvernance.





2.4 POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

	Adoption	Date de révision
Politique relative à la cotisation annuelle des membres	2019-02-23	2020-08-22
Politique relative à la rémunération des diététistes contractuels	2005-12-03	2019-11-02
Politique sur la gestion et le contrôle des dépenses	2005-12-03	2020-12-05
Politique sur les partenariats	2005-10-01	2021-11-20
Politique de Prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes	2017-09-21	2019-02-23
Politique relative à l'élection à la présidence et au poste d'administrateur : communications avec les membres	2009-10-23	2018-12-05
Politique relative à la prise de positions officielles et mémoires	2011-09-24	2013-11-30
Politique sur l'intégrité et la gestion des conflits d'intérêts	2015-06-13	2021-02-20
Politique sur le mandat du directeur général et secrétaire	2017-12-02	
Politique sur le mandat du président	2017-12-02	2020-01-24
Politique sur les affaires du conseil d'administration et du comité exécutif	2020-02-20	2020-12-05
Politique sur les conditions d'exercice du président de l'Ordre	2017-12-02	2019-09-21
Politique sur les règles relatives à la tenue d'une assemblée générale	2017-09-30	2021-07-07
Règlement intérieur <i>Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie</i>	2020-03-27	
Règlement intérieur <i>Code d'éthique des administrateurs</i>	2019-02-23	2020-08-22

2.5 ÉLECTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 31 mars 2022 marquait la fin du mandat de trois administratrices issues de trois régions électorales. Le processus électoral a démarré le 18 janvier 2022 par un appel de candidatures.

Région 2

La région électorale 2 a reçu une seule candidature.

Mme Joëlle Emond, Dt.P., a été élue par acclamation.

Les régions électorales 3 et 4 ont reçu plus d'une candidature et une élection s'est tenue dans chacune de ces régions.

Région 3

Les candidates pour la région 3, Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches (03/12) :

Mme Gracia Bahati, Dt.P.

Mme Isabelle Michaud-Létourneau, Dt.P.

Mme Émilie Morin, Dt.P.

Nombre de membres admissibles à voter : 533

Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés : 181

- > Mme Émilie Morin, Dt.P., a été élue.

Région 4

Les candidates pour la région 4, Montréal/Laval (06/13) :

Mme Einrika-Lena Siguineau, Dt.P.

Mme Jacqueline Wassef, Dt.P.

Nombre de membres admissibles à voter : 1 431

Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés : 334

- > Mme Einrika-Lena Siguineau, Dt.P., a été élue.

2.6 FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre d'administrateurs	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas encore suivie
<i>Rôle d'un CA</i>	14	0
<i>Gouvernance et éthique</i>	13	1
<i>Égalité entre les femmes et les hommes</i>	13	1
<i>Gestion de la diversité ethnoculturelle</i>	13	1

Selon les politiques de l'Ordre, tout nouvel administrateur doit aussi suivre une formation sur l'indépendance professionnelle. Cette année, en plus de mettre cette formation à disposition, l'Ordre a tenu les 16 et 18 novembre 2021 son Colloque annuel axé sur le thème de : *L'indépendance professionnelle – Garder le cap dans un environnement en constante évolution.*



2.7 APPLICATION DES NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE AUX ADMINISTRATEURS DE L'ORDRE

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Le [Code d'éthique et de déontologie des administrateurs](#) est disponible sur le site Web de l'Ordre.

Mandat

Le comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a pour mandat d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur.

Composition du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Membres du comité	Statut
M ^e Michel Simard, président du comité	Nom provenant de la liste de l'OPQ
Mme Claudette Péloquin, FDT.P.	Membre de l'Ordre
M. Marcel Pepin	Nom provenant de la liste de l'OPQ et ancien administrateur nommé

Le mandat des membres de ce comité a été reconduit le 19 février 2022 pour une période de trois ans (2022-2025).

[Le règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie](#) est disponible sur le site Web de l'Ordre.

Au cours de la période entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, le comité n'a pas eu à intervenir pour faire enquête, puisqu'il n'y a eu aucun signalement à cet effet.

Pour poursuivre sur cette voie, le comité mise sur la prévention et entend faire un rappel aux administrateurs concernant leurs obligations en vertu du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* pour la période 2022-2023.

2.8 NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le CA.

2.9 COMITÉS DE GESTION FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ EXÉCUTIF

Membres

- Paule Bernier, Fdt.P., présidente
- Chantal Beaudoin, Dt.P., vice-présidente
- Éliane Desjardins, Dt.P.
- Jonathan Fontaine, Dt.P.
- Julie Coulombe-Godbout
- Josée De La Durantaye, secrétaire

Mandat

Le comité exécutif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. Il peut exercer tous les pouvoirs que le CA lui délègue en conformité avec l'article 96.1 du *Code des professions*.

Le comité exécutif peut exercer notamment les pouvoirs suivants :

- 1° Imposer une mesure prévue à l'article 113 du *Code des professions* sur recommandation du comité d'inspection professionnelle;
- 2° Réviser les décisions rendues par le comité des équivalences en application du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec*;
- 3° Refuser la délivrance d'un permis, radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un membre en application des articles 45, 45.1, 45.3, 48, 51, 52.1, 55 et 55.1, ou imposer une sanction disciplinaire en vertu de l'article 55.2.

Nombre de réunions au cours de l'exercice

	Nombre
Séances ordinaires (a. 82)	6
Séances extraordinaires (a. 83)	7

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

- Nommer quatre membres au comité éditorial de la revue *Nutrition — Science en évolution (NSE)*.
- Nommer deux scrutatrices suppléantes aux fins des élections au CA de 2022.
- Déléguer une membre sur le comité de l'INESSS : Interventions de réadaptation pour les personnes ayant des affections post-COVID, à titre de déléguée experte auprès de clients atteints de COVID longue.
- Délivrer un permis restrictif temporaire à trois nouveaux membres en vertu de l'article 42.1 du *Code des professions*.
- Autoriser un dépassement budgétaire pour payer les honoraires d'une firme externe dans un dossier de ressources humaines et mandater la directrice générale et secrétaire de l'Ordre pour procéder au paiement.
- Entériner les recommandations du Comité d'inspection professionnelle (CIP) relatives au programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2021-2022/Cohorte 03-2021-octobre.
- Adopter la liste des gagnants et finalistes telle que proposée par le comité Prix et Distinctions.
- Approuver le budget pour la formation *Ajustement insuline et antidiabétiques oraux (ADO) et prescription des macronutriments*.

- Rendre la formation *Éthique et déontologie* obligatoire à tous les ex-membres qui se réinscrivent au tableau de l'Ordre, sauf si ladite formation a été faite dans les 5 ans précédant la date de réinscription au tableau de l'Ordre.
- Demander au comité des équivalences de réétudier une demande d'équivalence compte tenu de nouveaux éléments dont le comité ne disposait pas lors de sa prise de décision.
- Confirmer la décision rendue par le comité des équivalences, à la suite de l'audition d'une candidate à l'équivalence.
- Autoriser la secrétaire de l'Ordre à procéder à la radiation du tableau de l'Ordre des membres n'ayant pas complété la formation *Éthique et déontologie* dans un délai de 90 jours à compter de la date de l'émission du permis d'exercice ou de la réinscription au tableau de l'Ordre.
- Le comité s'assure de l'existence d'un programme d'accueil pour les nouveaux membres du CA, et ce, avant leur entrée en fonction.
- Le comité procède à l'évaluation annuelle de la directrice générale et secrétaire (DGS); il recommande au CA les objectifs pour l'année suivante ainsi que la rémunération de la DGS.
- Le comité aide la présidente de l'Ordre à évaluer l'efficacité du CA et les apports respectifs des différents administrateurs.
- À la demande de la présidente ou du CA, le comité donne des avis sur des situations qui comportent des enjeux éthiques.
- De pair avec la présidente, le comité veille au respect du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* de l'Ordre.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Membres

- Claude Gauvin, président
Jusqu'au 23 mars 2022
- Paule Bernier, Fdt.P.
- Einrika-Lena Siguineau, Dt.P.
Depuis le 24 avril 2021
- Anne-Marie Gagné, Dt.P.
Du 24 avril au 16 novembre 2021
- Éliane Desjardins, Dt.P.
Depuis le 20 novembre 2021
- Julie Coulombe-Godbout
- Josée De La Durantay, secrétaire

Mandat

- Les fonctions principales du comité sont d'aider le CA à adopter les politiques de gouvernance dans le respect des dispositions du *Code des professions* et des lignes directrices de l'Office des professions du Québec.
- Le comité effectue en continu la vigie des meilleures pratiques de gouvernance, particulièrement celles applicables aux ordres professionnels, et formule ses recommandations au CA.
- Le comité formule des recommandations au CA relatives à la structure de gouvernance de l'Ordre (nombre d'administrateurs, durée des mandats, création ou abolition des comités, détermination des mandats, etc.) sous réserve du cadre législatif et réglementaire en vigueur.

Nombre de réunions au cours de l'exercice

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois réunions.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

- Réviser diverses politiques : voir tableau des politiques
- Recommander au CA, suite au rapport du comité d'audit, la résolution relative à la rémunération des administrateurs, autre que celle de la présidente pour 2022 – 2023, à présenter à l'AGA de septembre 2021
- Recommander au CA, suite au rapport du comité d'audit, la résolution relative à la rémunération de la présidente pour 2022 – 2023 à présenter à l'AGA de septembre 2021
- Recommander au CA la rémunération de la DGS de l'Ordre pour 2021-2022



COMITÉ D'AUDIT

Membres

- Claude Gauvin, président
Jusqu'au 23 mars 2022
- Paule Bernier, Fdt.P.
- Andréanne Martin, Dt.P.
Jusqu'au 16 avril 2021
- Audrée Gilbert, Dt.P.
Depuis le 24 avril 2021
- Huguette Bleau
Depuis le 24 avril 2021
- Josée De La Durantaye, FCPA, secrétaire

Mandat

Le comité d'audit veille à la qualité et à l'exactitude de l'information financière de l'Ordre; il s'assure que la direction prend les dispositions appropriées pour atténuer les risques pouvant affecter la santé financière de l'Ordre, la réalisation de ses activités ou l'atteinte de ses objectifs.

Les responsabilités générales du comité sont de veiller:

- À la conformité de la direction aux principes, aux normes et aux règles comptables applicables;
- Au caractère approprié de l'audit externe et de l'audit interne de l'Ordre;
- À la fiabilité, à l'exhaustivité et à l'objectivité de l'information financière communiquée aux administrateurs, aux membres de l'Ordre et au public en général;
- À la validation du processus budgétaire;
- Au respect de la politique sur la qualité de l'information financière de l'Ordre;
- Au respect des mesures de contrôle et d'audit internes;
- À la protection du patrimoine de l'Ordre grâce à une gestion appropriée des risques par la direction.

Nombre de réunions au cours de l'exercice

Le comité d'audit a tenu une réunion.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT

- Recommander au CA la résolution relative à l'adoption des états financiers audités du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021
- Recommander au CA la résolution relative à l'adoption des prévisions budgétaires pour 2022-2023
- À la suite de l'analyse des prévisions budgétaires, informer le comité de gouvernance et d'éthique de sa recommandation d'appuyer au CA, la résolution relative à la rémunération des administrateurs, autre que celle de la présidente pour 2022 – 2023, à présenter à l'AGA de septembre 2021
- À la suite de l'analyse des prévisions budgétaires, informer le comité de gouvernance et d'éthique de sa recommandation d'appuyer au CA, la résolution relative à la rémunération de la présidente pour 2022 – 2023 à présenter à l'AGA de septembre 2021
- Recommander au CA la résolution relative à l'adoption de la recommandation aux membres à l'assemblée générale annuelle de nommer la firme Poirier & Associés inc. à titre d'auditeur indépendant de l'Ordre pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2022

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil d'administration n'a pas formé de comité des ressources humaines au cours de l'exercice



TOUT AUTRE COMITÉ TOUCHANT LA PROTECTION DU PUBLIC FORMÉ PAR LE CA

GROUPE DE TRAVAIL *AGIR TÔT* – VOLET NUTRITION

Membres

- Paule Bernier, Fdt.P.
- Martine Beaumont, Dt.P.
- Marie-Eve Besner, Dt.P.
- Josée Corbeil, Dt.P.
- Marie-Jean Cournoyer, Dt.P.
- Josiane Cyr, Dt.P.
- Sophie Hamelin, Dt.P.
- Cinthia Olivier, Dt.P.
- Sylvie Renaud, Dt.P.
- Julie Savard, Dt.P.
- Julie Strecko, Dt.P.
- Marie-Joëlle Valiquette, Dt.P.

Mandat

Le groupe de travail a été formé initialement afin de réfléchir et de produire, pour le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Dr Lionel Carmant, le mandat des services de nutrition pédiatrique en première ligne. Le Programme *Agir tôt* en est un des éléments. Les objectifs du programme ministériel sont de contribuer à prévenir et à atténuer les retards de développement global, ainsi que d'offrir une égalité des chances à l'insertion sociale et à la réussite scolaire. Ce groupe de travail se penche sur toute question concernant la nutrition en périnatalité et en pédiatrie.

Nombre de réunions au cours de l'exercice

Le groupe de travail a tenu quatre réunions.

GROUPE DE TRAVAIL PONCTUEL SUR LA DYSPHAGIE

Membres du groupe de travail ponctuel sur la dysphagie

- Paule Bernier, Fdt.P.
- Noémie Bédard-Trottier, Dt.P.
- Benoit Bertrand, Dt.P.
- Marie-Eve Boisclair, Dt.P.
- Lyne Chevrefils, Dt.P.
- Marie-Jean Cournoyer, Dt.P.
- Claudia Côté, Dt.P.
- Louis-François Côté, Dt.P.
- Mimi Demers, Fdt.P.
- Éliane Desjardins, Dt.P.
- Pina Di Medio, Dt.P.
- Julie Fauteux, Dt.P.
- Isabelle Germain, Dt.P.
- Amélie Giroux, Dt.P.
- Laurence Houde, Dt.P.
- Amélie Lacroix, Dt.P.
- Joëlle Longpré Dt.P.
- Julie Poirier, Dt.P.
- Julie Pomerleau, Dt.P.
- Michel Sanscartier, Fdt.P.
- Marie-Joëlle Valiquette, Dt.P.

Mandat

Ce groupe de travail ponctuel sur la dysphagie a été mis en place afin de brosser un portrait, à l'échelle provinciale, des pratiques dans les établissements où œuvrent les diététistes-nutritionnistes.

Nombre de réunions au cours de l'exercice

Le groupe de travail a tenu quatre réunions.



GROUPE DE TRAVAIL NUTRITION EN MILIEU SCOLAIRE

Membres

- Paule Bernier, FDt.P.
- Chantal Beaudoin, Dt.P.
- Anne-Marie Boulais, Dt.P.
- Marie-Pierre Drolet, Dt.P.
- Lucie Laurin, Dt.P.
- Christine St-Arnaud, Dt.P.
- Stéphanie Tremblay, Dt.P.

Mandat

Assurer la protection des élèves en matière de nutrition, bâtir l'argumentaire pour favoriser la contribution professionnelle de diététistes-nutritionnistes en milieu scolaire.

Nombre de réunions au cours de l'exercice

Le groupe de travail a tenu deux rencontres informelles

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RACISME EN NUTRITION (GTRN)

Membres

- Paule Bernier, FDt.P.
- Joëlle Emond, Dt.P., co-présidente
- Einrika-Lena Siguineau, Dt.P., co-présidente
- Gracia Bahati, Dt.P.
- Annie Cauchon, Dt.P.
- Marie-Jean Cournoyer, Dt.P.
- Muriel Gnimadi, Dt.P.
- Nancy Lee, Dt.P.
- Julia Lévy-Ndejuru, Dt.P.
- Djedjiga Mezani
- Mélanie Alasia Napartuk, Dt.P.
- Geneviève Nolet, Dt.P.
Jusqu'au 29 novembre 2021
- Sandrine Staco, Dt.P.
- Ouardia Zeggane, Dt.P.
- Nadine Hounkponou, secrétaire

Mandat

Le mandat du GTRN est défini comme suit :

- Identifier les iniquités liées aux biais dans la pratique de la nutrition;
- Identifier celles sur lesquelles il est possible d'agir;
- Identifier les actions de discrimination positive, si jugé pertinent par le groupe de travail;
- Identifier les processus de l'Ordre qui pourraient comporter un biais;
- Élaborer un plan d'action à présenter au conseil d'administration lors de sa réunion de février 2021.

Nombre de réunions au cours de l'exercice

Le groupe de travail sur le racisme en nutrition a tenu 18 réunions formelles.

Le GTRN présentera son plan d'action et ses recommandations à la réunion du conseil d'administration du 23 avril 2022.



2.10 MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE



La directrice générale et secrétaire de l'ODNQ, Mme Josée De La Durantaye, est entrée en fonction le 11 juin 2018.

L' exécution de notre travail dans un contexte d'incertitude et d'instabilité découlant de la deuxième année complète de la pandémie de COVID-19 a exigé de la souplesse, de la patience et de la concentration; nous nous sommes adaptés et avons travaillé en respectant un nouvel ensemble de paramètres et d'attentes. Il s'agissait non seulement d'apprendre de nouvelles façons de travailler, car le télétravail a remplacé le travail en présentiel dans un environnement de discussion ouverte et de communication directe, mais aussi de s'adapter aux limites imposées à notre travail opérationnel, plus particulièrement pour la protection du public, qui est au cœur de notre mandat.

Sur une note plus positive, la situation a également permis d'explorer de nouvelles approches et d'utiliser davantage la technologie pour assurer de la souplesse et maintenir l'efficacité. Tout au long de cette période, nous avons continué de bâtir notre équipe compétente et dévouée, qui a constamment démontré son engagement à relever les nouveaux défis. Je suis très fière du travail et du professionnalisme dont l'équipe de l'Ordre a fait preuve et continue de faire preuve tout en subissant la pression de devoir mener à bien les nombreux dossiers prioritaires.

Je tiens à saluer tous les membres de l'équipe pour leur engagement sans faille, leur rigueur, leur professionnalisme et leur résilience. MERCI! Je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration pour leur disponibilité, leur soutien, leur confiance et leurs conseils avisés. Un merci particulier à notre présidente, Mme Paule Bernier pour sa complicité. Certes les défis n'ont pas manqué cette année, mais c'est avec confiance et enthousiasme que j'entrevois l'avenir.

J'ai le plaisir de vous présenter, ci-après, le personnel pour l'année 2021-2022.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,
Josée De La Durantaye, FCPA, MBA, ASC



2.11 RESSOURCES HUMAINES



Employés
du 1^{er} avril 2021
au 31 mars 2022

- 1- **Josée De La Durantaye**, FCPA, MBA, ASC
Directrice générale et secrétaire
- 2- **Nadine Hounkponou**
Adjointe, présidence et à la direction générale
- 3- **Adriana Fratino**, Dt.P., M. Sc.
Directrice, inspection professionnelle
- 4- **Marie-Joëlle Valiquette**, Dt.P., avocate
Directrice, affaires professionnelles et juridiques
- 5- **Djedjiga Mezani**
Coordonnatrice, admission et inspection professionnelle
- 6- **Marie-Jean Cournoyer**, Dt.P.
Coordonnatrice, affaires professionnelles et formation continue
Depuis le 17 mai 2021
- 7- **Valérie Dupuis**
Coordonnatrice, service à la clientèle et tableau de l'Ordre
- 8- **Marie-Josée Demers**
Chargée de projets, communications et événements

- 9- **Anthony Gélinas**
Coordonnateur, chargé des TI, édition et Web
Depuis le 8 novembre 2021
- 10- **Anastasia Vertan**
Contrôleuse financière
- 11- **Mélanie Champagne**
Directrice, communications et affaires publiques
Jusqu'au 13 août 2021
- 12- **Manon Daneau**
Chargée de projets
Jusqu'au 31 octobre 2021
- 13- **Marie-Johanne Tousignant**
Chargée des technologies de l'information et de l'édition, par intérim
Jusqu'au 30 novembre 2021
- 14- **Annie Blais**, Dt.P.
Coordonnatrice, formation continue
Jusqu'au 20 décembre 2021

N'apparaît pas sur les photos :

- Suzie Massad**
Adjointe, admission et inspection
À partir du 10 janvier 2022
- Cheryl Goldman**, Dt.P., syndique
- Isabelle Gohier**, Dt.P., syndique adjointe
Jusqu'au 18 mars 2022
- Marie-Claude Tremblay**, Dt.P.
Syndique adjointe
à partir du 19 février 2022
- Nadia Kerbachi**, Dt.P., syndique adjointe
à partir du 19 février 2022
- M^e Jean-Sylvain Pelletier**, enquêteur
à partir du 19 février 2022
- Cheryl Goldman**, Dt.P., enquêteuse
Jusqu'au 20 novembre 2021
- Isabelle Gohier**, Dt.P., enquêteuse
Jusqu'au 20 novembre 2021

Nombre d'employées travaillant l'équivalent de 35 heures par semaine : **13**



2.12 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

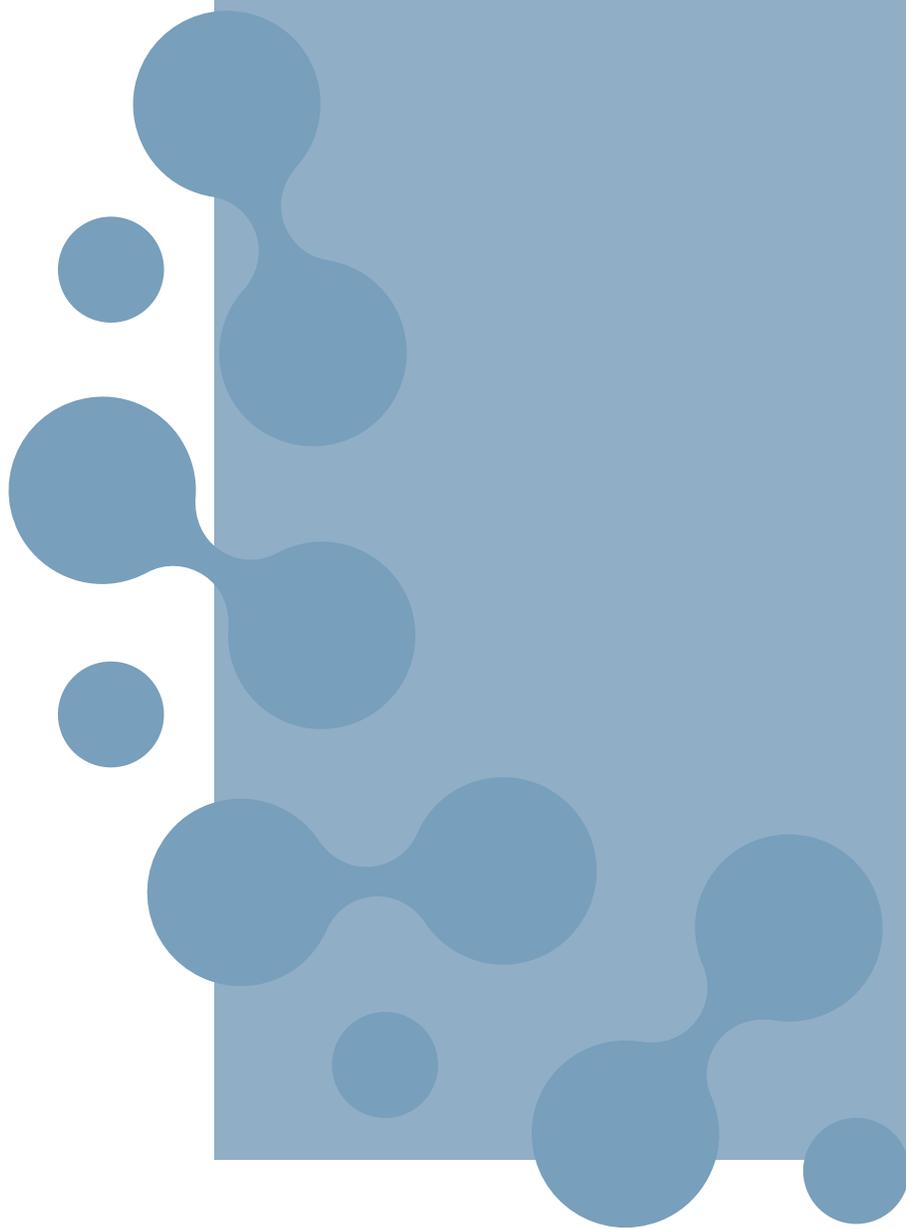
L'Assemblée générale annuelle s'est tenue virtuellement le 17 septembre 2021. Au total, 264 personnes y ont assisté. Les états financiers audités y ont été présentés. Les consultations sur la cotisation annuelle pour l'exercice 2022-2023 ont été faites, la rémunération de la présidente et celle des administrateurs ont été approuvées pour ce même exercice, et les auditeurs ont été nommés pour l'exercice 2021-2022.



2.13 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES

L'Ordre n'a pas tenu d'assemblée générale extraordinaire au cours de l'exercice.





FAITS SAILLANTS

2020-2021

COVID-19

40

AUTORISATIONS
spéciales d'état
d'urgence sanitaire
délivrées



**Conseil
d'administration**

14

1 présidente élue
+
9 membres élus
+
4 membres nommés



Inspection

 **284** rapports
d'inspection

Formation continue

5 522

inscriptions à des formations



**Ressources
Humaines**

13 employés
de l'Ordre

Admission

169 nouvelles
membres



3392

Membres inscrites
au tableau de l'Ordre

Communications

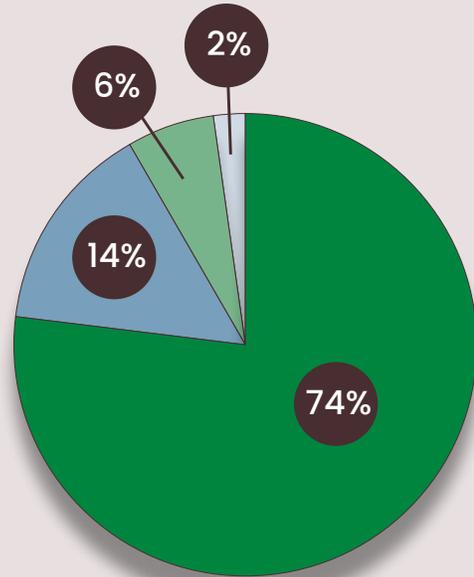


Lancement de la
nouvelle image
de marque

Lancement d'un
nouveau site
Web

Lancement
d'une nouvelle
revue

Répartition des membres



- Nutrition clinique
- Nutrition santé publique
- Gestion des services d'alimentation
- Nutrition en agroalimentaire et biopharmaceutique

États financiers

2 747 840 \$

2 394 881 \$

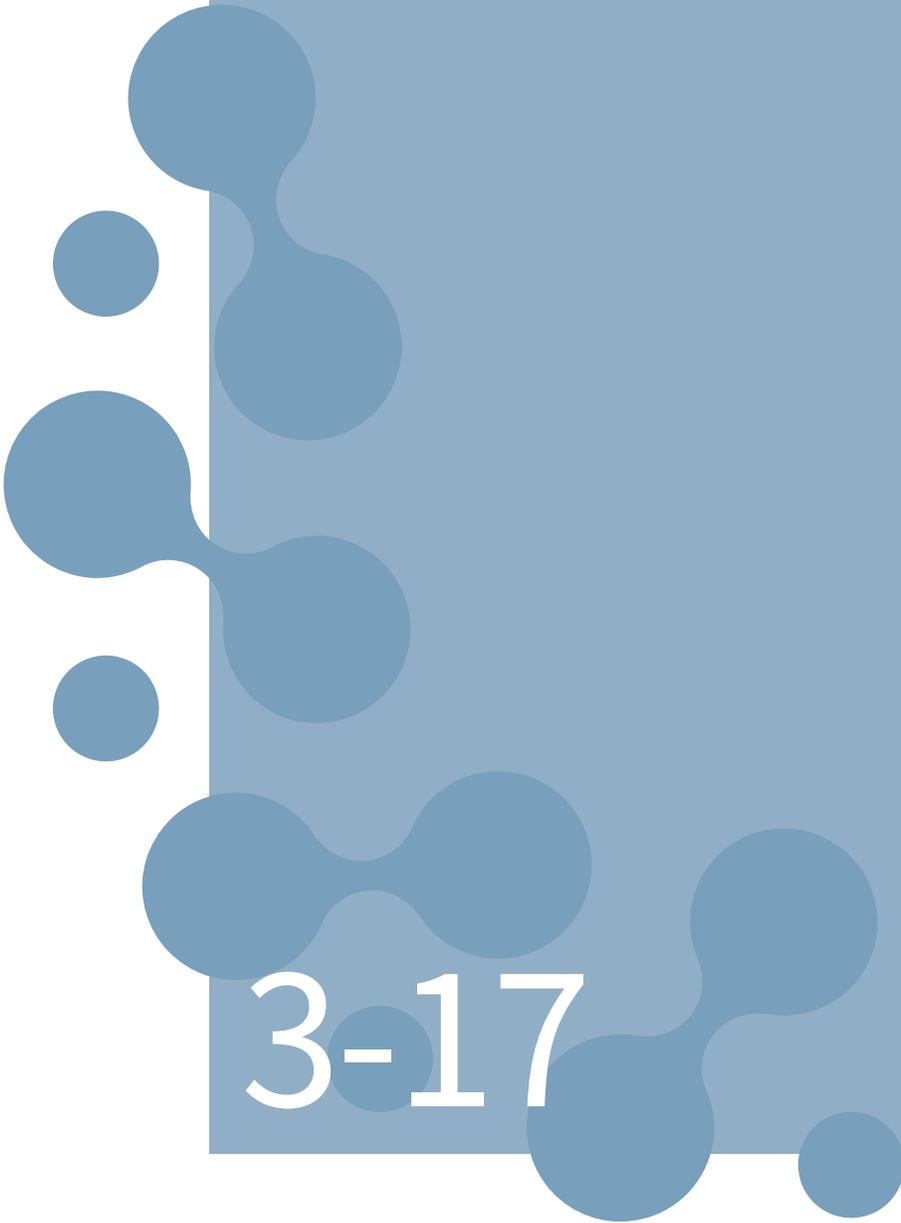
Revenus

Dépenses



Autorisations spéciales

14



3-17

**RAPPORT
DES ACTIVITÉS**



ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Membres du comité sur la formation des diététistes

- Paule Bernier, FDt.P., nommée par l'ODNQ
- Chantal Bémeur, Dt.P., nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- Anne-Sophie Brazeau, Dt.P., nommée par l'ODNQ
- Julie Robitaille, Dt.P., nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- Debbie Gendron, représentante du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
- Marie-Claude Riopel, représentante suppléante du MEES

Le comité de la formation examine les questions relatives à la qualité de la formation menant à l'exercice de la profession. Il s'attarde en outre à l'adéquation de la formation et des compétences professionnelles à acquérir et tient compte de l'évolution des connaissances et de la pratique. Il donne également son avis au conseil d'administration sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs des programmes de formation dont le diplôme donne ouverture au permis.

3.1 RÉUNION DU COMITÉ DE LA FORMATION

Nombre de réunions au cours de l'exercice

Le comité sur la formation des diététistes a tenu deux réunions et des échanges afférents.

Le comité sur la formation des diététistes a donné avis au conseil d'administration sur deux sujets :

- Impact des modifications apportées aux programmes universitaires et pertinence du maintien de la demande de rehaussement de la norme de formation initiale
- Compétences intégrées pour l'enseignement de la pratique de la diététique (CIEPD)- version 3.0 (2020). Cet avis a été transmis aux parties prenantes, accompagné de l'argumentaire le soutenant.

3.2 EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Donnent ouverture au permis délivré par l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec, les diplômes suivants décernés par les établissements d'enseignement ci-après désignés :

- a) Baccalauréat ès sciences (diététique) de l'Université Laval;
- b) Baccalauréat ès sciences (nutrition) de l'Université de Montréal;
- c) Bachelor of Science (Nutritional Sciences) (Dietetics Major) de l'Université McGill.

Le baccalauréat en nutrition compte de 115 à 120 crédits et a une durée de trois ans et demi à temps plein (sept trimestres). Le baccalauréat à l'Université de Montréal a une durée de quatre ans. Tous les programmes comprennent un stage supervisé de 1400 heures en milieu de travail.

Nombre de programmes d'études ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'un examen de la qualité de la formation offerte par les établissements d'enseignement en tenant compte des renseignements suivants :

Le comité de la formation a émis un avis sur l'impact des modifications apportées aux trois programmes universitaires et sur la pertinence du maintien de la demande de rehaussement de la norme de formation initiale. Il s'agit de modifications importantes devenues urgentes et nécessaires, qui sont principalement d'ordre pédagogique. Ce ne sont pas les modifications requises pour pallier les lacunes détectées lors de l'auto-évaluation des programmes et confirme la pertinence du rehaussement de la norme de formation initiale, soit la maîtrise professionnelle en continuité avec le baccalauréat en nutrition.

Nombre de programmes d'études ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'un avis du comité de la formation concernant leur ajout ou leur retrait au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

Aucun programmes d'études a fait l'objet d'un avis d'ajout ou de retrait au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.*



ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Membres du comité à la reconnaissance des équivalences

- Hugues Plourde, Dt.P., président
- Valérie Fortin, Dt.P.
- Alexandrine Gamache, Dt.P.
- Simone Lemieux, Dt.P.
- Pascale Pereira, Dt.P.
- Djedjiga Mezani, secrétaire

Mandat

- Analyser les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation.
- Formuler les recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif, conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec*.

Nombre de réunions

Le comité à la reconnaissance des équivalences a tenu quatre réunions.

Activités

Le comité à la reconnaissance des équivalences a analysé 38 nouvelles demandes de candidates détentrices d'un diplôme décerné par une université située au Canada ou hors du Canada. Trois d'entre elles ont fait l'objet d'un suivi. Le comité a également effectué un suivi pour un dossier reçu et évalué lors de l'exercice précédent.

Au total, le comité a rendu 42 décisions.



4.1 RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

Nombre de personnes concernées	Diplôme ou formation obtenu		
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	3**	23**	13***
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition (y compris les demandes pendantes)	0	7	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle (y compris les demandes pendantes)	3	16	11
Demandes refusées au cours de l'exercice (y compris les demandes pendantes)	0	0	2
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0	0	0

* Mais au Canada

** Une demande a fait l'objet de deux décisions portant sur la reconnaissance de l'équivalence durant cet exercice. Puisqu'il s'agit d'une demande faite par la même candidate, elle a été comptabilisée une seule fois.

*** Deux demandes ont fait l'objet de deux décisions portant sur la reconnaissance de l'équivalence durant cet exercice. Puisqu'il s'agit des mêmes candidates, chaque demande a été comptabilisée une seule fois.

MESURES COMPENSATOIRES PRESCRITES

Nombre de personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées	Diplôme ou formation obtenu		
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Un ou quelques cours	0	9	0
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	3	7	11
Un ou des stages	0	0	0
Un ou des examens	0	0	0
Autre(s) mesure(s)	0	0	0

* Mais au Canada



4.2 RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'ODNQ n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Aussi, l'ODNQ n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.



4.3 FORMATION DES PERSONNES CHARGÉES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

État des activités de formation suivies par toute personne chargée par l'Ordre d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste portant sur :

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	6	0
Égalité entre les femmes et les hommes	2	4
Gestion de la diversité ethnoculturelle.	2	4

Au cours de l'exercice, des employés de l'Ordre ont participé à des activités de formation organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) :

- Josée De La Durantaye, directrice générale et secrétaire: les réalités et droits des peuples autochtones, la protection des données informatiques, colloque sur l'intelligence artificielle et encadrement des professions, Utilisation des médias sociaux: quand les règles professionnelles balisent les communications, Techniques d'entrevue, niveau 1: éléments de base
- Djedjiga Mezani, coordonnatrice, admission et inspection Formations:forums de l'admission; colloque de l'admission; colloque des dirigeants; colloque de l'inspection professionnelle; colloque du CIQ sur l'intelligence artificielle et encadrement des professions; groupe de travail formé par le CIQ sur les types de permis; formation sur la gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis; colloque du CIQ sur la protection des données informatiques

Au cours de l'exercice, des employés de l'Ordre ont participé à des activités de formations organisées par l'Office québécois de la langue française (OQLF) :

- Djedjiga Mezani, coordonnatrice, admission et inspection: deux rencontres avec l'OQLF pour la présentation du nouveau portail de l'examen de français et de renouvellement de permis temporaire
- Nadine Hounkponou, adjointe, présidence et direction générale: une rencontre avec l'OQLF pour la présentation du nouveau portail de renouvellement de permis temporaire

Autres activités:

- Djedjiga Mezani, coordonnatrice, admission et inspection: webinaire: la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels: considérations techniques au-delà des enjeux juridiques

4.4 ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES, DE LA FORMATION AINSI QUE, S'IL Y A LIEU, DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS ET DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

- Djedjiga Mezani, coordonnatrice, admission et inspection a participé au Forum de l'admission, au Colloque de l'admission du CIQ et au groupe de travail formé par le CIQ sur les types de permis.



ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION SUR LA RECONNAISSANCE D'UNE ÉQUIVALENCE

	Nombre
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	2
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) (au total)	2
Maintenant la décision initiale	2
Modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demandeuse, a été rendue dans le délai prévu au Règlement	2
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0



ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Toutes les membres détiennent une assurance responsabilité professionnelle qui couvre leur responsabilité lors d'éventuelles fautes ou omissions qui pourraient survenir dans l'exercice de leurs fonctions.

6.1 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – TOUTES LES MEMBRES

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par membre	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistrés
Fonds d'assurance de l'Ordre	-	-	-
Cautionnement ou autre garantie	-	-	-
Assurance responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	3 392		
Assurance responsabilité professionnelle souscrite de 2 000 000 \$ par membre (régime individuel)	0	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Dispenses (exemptions)	0		

6.2 ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

6.3 RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

MOTIFS DE RÉCLAMATION OU DE DÉCLARATION DE SINISTRE

L'Ordre a souscrit à une assurance collective pour ses membres. Il n'y a eu aucune réclamation ou déclaration de sinistre pour l'année en cours.

6.4 MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE OU AU BUREAU DU SYNDIC

Aucune réclamation n'a été formulée contre des membres au cours de l'exercice.



ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

L'Ordre n'autorise pas ses membres, dans l'exercice de leur profession, à détenir pour le compte de leurs clients (ou d'autres personnes) des sommes ou des biens, comme des avances d'honoraires.



ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

8.1 LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que les diététistes

Le règlement est entré en vigueur le 18 mars 2021. Au cours de l'exercice 2021-2022, l'Ordre a mis en place le processus de délivrance des autorisations de stages et la tenue du registre des stagiaires.

Code de déontologie des diététistes

Au cours de l'exercice 2021-2022, les travaux se sont poursuivis en collaboration avec la Direction des affaires juridiques et la Direction de la veille et des orientations de l'Office des professions du Québec. Le travail d'analyse détaillée se poursuit maintenant à l'Office des professions du Québec. Le conseil d'administration avait adopté le principe du *Code de déontologie* le 3 juillet 2019.

Règlement sur l'exercice en société des membres de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec

Au cours de l'exercice précédent, l'Ordre a rédigé un projet de *Règlement sur l'exercice en société des membres de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec*. L'Office des professions du Québec poursuit l'étude détaillée dudit projet.

Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par les diététistes

En collaboration avec le Collège des médecins du Québec, un projet de règlement vise à autoriser, sous certaines conditions et modalités, la prescription de macronutriments, les analyses de laboratoire, de même que l'ajustement de l'insuline et des antidiabétiques oraux afin d'assurer l'atteinte des cibles thérapeutiques. Les travaux se poursuivent en collaboration avec le Collège des médecins du Québec et l'Office des professions du Québec.

Durant l'exercice précédent, l'Ordre a présenté de nouvelles demandes d'activités médicales partageables au comité du Collège des médecins du Québec, afin que les diététistes-nutritionnistes puissent être autorisées à procéder à l'évaluation de la capacité de déglutition des patients dysphagiques ou à risque de l'être par voie endoscopique, de même qu'à prescrire un examen de vidéofluoroscopie. Les travaux se poursuivent en collaboration avec le Collège des médecins du Québec.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec

L'Ordre a rédigé un projet de règlement afin de refléter la refonte en profondeur de l'inspection professionnelle. Le conseil d'administration a fait une adoption de principe du projet de règlement au cours de l'exercice. Les travaux se poursuivront maintenant en collaboration avec l'Office des professions du Québec.

8.2 NORMES, GUIDES OU STANDARDS DE PRATIQUE DE L'ORDRE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Guide sur la note au dossier

L'Ordre a publié un *Guide de rédaction sur la note au dossier en nutrition clinique*. Ce document vise à guider les membres de l'Ordre dans la rédaction de notes au dossier répondant aux exigences réglementaires. De plus, le Guide vise à mieux outiller les membres à mettre en lumière le raisonnement clinique qui sous-tend l'intervention des diététistes-nutritionnistes.

8.3 AVIS OU ÉNONCÉS DE POSITION SOUMIS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

L'état de la science en matière de traitement nutritionnel du diabète de type 1 et 2 chez l'adulte par les diètes restreintes en glucides et rôles des professionnels

Cet énoncé de position fait actuellement l'objet d'une mise à jour afin de tenir compte des plus récentes connaissances scientifiques. Il vise d'une part, à éclairer les professionnelles en établissant l'état des connaissances sur les diètes faibles, très faibles en glucides et les diètes cétogènes en lien avec le diabète. D'autre part, ce document vise à cerner les obligations professionnelles des diététistes-nutritionnistes qui interagissent avec ce type d'approche nutritionnelle.

COVID-19

L'Ordre a communiqué des avis et autres informations pertinentes en lien avec les décisions prises par arrêtés ministériels, notamment concernant le dépistage, la vaccination et les mesures sanitaires. Afin de soutenir les meilleures pratiques, l'Ordre a continué de mettre à la disposition de ses membres une communauté de pratique visant à optimiser les soins des patients en favorisant l'échange d'expertise et d'informations scientifiques reconnues.

9

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

9.1 NOM DE LA PERSONNE NOMMÉE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Adriana Fratino, Dt.P.

État du nombre d'inspectrices agissant à temps complet ou à temps partiel

	Nombre
Inspectrices à temps complet	0
Inspectrices à temps partiel	6

Membres du comité d'inspection professionnelle

- Valérie Jomphe, Dt.P., présidente
- Marie-Hélène Chapados, Dt.P.
[Retour le 30 novembre 2021](#)
- Julie Gadoury, Dt.P.
[Jusqu'au 30 novembre 2021](#)
- Marie-Claude Gélinau, Dt.P.
- Amélie Lacroix, Dt.P., membre substitut
- Édith Painchaud, Dt.P.
- Eva Petit, membre substitut

Inspectrices

- Michèle Cossette, Dt.P.
- Josée Garon, Dt.P.,
[Jusqu'au 8 septembre 2021](#)
- Karine Gravel, Dt.P.
- Lucie Racicot, Dt.P.
- Marie-Josée Rainville, Dt.P.
- Lisa Kaouk, Dt.P.
[Depuis le 30 septembre 2021](#)
- Michelle Richer, Dt.P.
[Depuis le 30 septembre 2021](#)

Nombre de réunions

Le comité d'inspection professionnelle a tenu neuf réunions.

9.2 RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, deux projets d'inspection selon le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession ont été lancés. Le processus comprend trois phases.

Phase 1 – Questionnaires

Les membres sélectionnées par un processus de gestion des risques et aléatoirement reçoivent un avis d'inspection professionnelle afin qu'elles remplissent les questionnaires pertinents (un questionnaire général et un ou plusieurs questionnaires spécifiques selon leur secteur d'activité). Pour la majorité des membres, le processus se termine à la phase 1.

Phase 2 – Visioconférences

Selon les résultats obtenus à la phase 1, certaines membres seront invitées à rencontrer une inspectrice par visioconférence. Cette rencontre permet à l'inspectrice d'approfondir certains aspects de la profession à la suite des réponses obtenues à la phase 1. Pour plusieurs membres, le processus se termine à la phase 2.

Phase 3 – Visites

En complément d'information, certaines membres recevront la visite d'une inspectrice. Cette étape permettra à l'inspectrice de revoir certains éléments de la pratique de ces membres sur leur lieu principal de travail, éléments dont il aura déjà été question aux phases 1 et 2 du processus.

L'Ordre souhaite procéder à l'inspection professionnelle de ses membres sur une période de cinq ans. Pour ce faire, environ 20 % des membres sont inspectées chaque année.

9.3 INSPECTIONS ISSUES DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE OU INSPECTIONS DITES RÉGULIÈRES

	Nombre
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection à produire à la suite du retour des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles effectuées au cours de l'exercice précédent)	18
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	302
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	284*
Visites individuelles effectuées au cours de l'exercice	63
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou questionnaires au cours des exercices actuel et précédent	223
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites virtuelles effectuées au cours des exercices actuel et précédent	78
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles effectuées au cours des exercices actuel et précédent	2
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle (formulaire et visite individuelle)	303
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	1

* Lors d'une inspection, une membre peut recevoir plus d'un formulaire ou questionnaire.

9.4 BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

Les paragraphes et tableaux de cette section présentent les principales lacunes observées à la suite du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession.

À la suite d'une visite

- > Tenue et rédaction des dossiers non optimales
- > Pratique isolée, rencontres avec des collègues diététistes-nutritionnistes à favoriser
- > Activités de formation continue non diversifiées

À la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire

- > Tenue et rédaction des dossiers non optimales
- > Activités de formation continue non diversifiées

9.5 INSPECTIONS DE SUIVI

	Nombre de membres concernées
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires/questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	1
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	0
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	1

9.6 INSPECTIONS DES LIVRES ET REGISTRES ET DES COMPTES EN FIDÉICOMMIS

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicomis de ses membres.

9.7 INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

	Nombre de membres concernées
Inspections portant sur la compétence pendante au 31 mars de l'exercice précédent	1
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	2
Rapports d'inspection dressés à la suite des inspections, portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	1
Inspections, portant sur la compétence, pendantes au 31 mars de l'exercice	1



9.8 MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

État du nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection issu du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence, au cours de l'exercice, selon la région administrative (en fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession) :

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession (a. 60, al. 1)		Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
		Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01	Bas-Saint-Laurent	2		1
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	12		
03	Capitale-Nationale	35		8
04	Mauricie	21		1
05	Estrie	18		
06	Montréal	100		25
07	Outaouais	12		4
08	Abitibi-Témiscamingue	4		
09	Côte-Nord	2		1
10	Nord-du-Québec	7		1
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2		
12	Chaudière-Appalaches	7		1
13	Laval	12		1
14	Lanaudière	18		3
15	Laurentides	6		5
15	Montérégie	42		12
17	Centre-du-Québec	2		



9.9 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

État du nombre d'observations présentées par des membres visés par une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle en tenant compte des renseignements suivants :

Aucune observation écrite ou verbale d'un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité ou la personne responsable de l'inspection professionnelle.

État du nombre de membres visés par des recommandations du comité d'inspection professionnelle adressées, au cours de l'exercice, au Conseil d'administration ou au comité exécutif ou par des recommandations de la personne responsable de l'inspection professionnelle adressées, au cours de l'exercice, au comité de l'inspection professionnelle :

Obliger une membre à compléter avec succès	Nombre
Un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, ou les trois à la fois, sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, ou les trois à la fois, avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1



9.10 SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres ayant réussi ou non, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation à la suite d'une recommandation entérinée par le CA ou le comité exécutif, selon les renseignements suivants :

	Nombre
Membres ayant réussi	1*
Membres ayant échoué	0
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le CA	0
Toute autre conséquence	0

*Avec limitation ou suspension du droit d'exercer

9.11 ENTRAVES À UN MEMBRE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, À UN INSPECTEUR OU À UN EXPERT DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS ET INFORMATIONS TRANSMISES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucune membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

D'autres motifs que l'entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions peuvent entraîner la transmission d'informations au bureau du syndic par le processus de l'inspection.

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au bureau du syndic au cours de l'exercice	1

9.12 AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Participation à des forums ou à des groupes de travail :
 - Forum sur l'inspection professionnelle par le CIQ
- Projet de révision du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes du Québec*
- Projet de révision du *Règlement sur les stages de perfectionnement des diététistes*
- Activités de formation destinées aux inspectrices et menées par des pairs (collaboratrices ou membres de l'équipe interne en visioconférence [activité relative à leurs fonctions et aux mandats liés à la protection du public]) :
 - > Plusieurs rencontres ont été tenues avec les inspectrices dans le but de :
 - Les informer des mises à jour du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession;
 - Poursuivre la formation continue sur le déroulement des trois phases du processus et sur leur rôle à chacune des phases;
 - Recueillir leurs commentaires et leurs suggestions sur les différents outils et ressources aux fins d'amélioration continue;
 - Dresser un rapport d'analyse faisant état des commentaires et des conclusions relatés à la fin des visioconférences réalisées entre le 1^{er} et le 23 juin 2021 et entre le 16 novembre et le 8 décembre 2021.

10

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

10.1 ÉTAT DE SITUATION DE L'ORDRE AU REGARD DE LA FORMATION CONTINUE

ENCADREMENT DE LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres.

OFFRE D'ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE AUX MEMBRES

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (collège, université, autre).

APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes* prévoit que chaque diététiste-nutritionniste suive au moins 60 heures de formation continue, dont un minimum de six heures de formation dispensées par l'ODNQ ou en partenariat, pour chaque période de référence de trois ans, dont la dernière se terminait le 31 mars 2022.

Le règlement prévoit certains cas d'exemption et de dispense.

10.2 ACTIVITÉS RELATIVES À L'APPLICATION D'UN RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES MEMBRES DE L'ORDRE

DISPENSES DE FORMATION CONTINUE

	Nombre
Demandes reçues au cours de l'exercice	100
Nombre de membres concernées par les demandes reçues	98
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernées par les demandes refusées	0

SANCTIONS DÉCOULANT DU DÉFAUT DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT

Aucune sanction découlant du défaut de se conformer au règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre n'a été imposée à ces derniers au cours de l'exercice, car la période de référence définie audit règlement se termine le 31 mars 2022.



10.3 FORMATION CONTINUE EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE OFFERTE AUX MEMBRES DE L'ORDRE

La formation *Éthique et déontologie* d'une durée de deux heures et offerte par l'Ordre est obligatoire pour toutes les nouvelles membres. L'Ordre impose également cette formation à toutes les ex-membres qui se réinscrivent à son tableau, sauf si ladite formation a été complétée dans les cinq années précédant la réinscription. Au cours de l'exercice, 236 membres ont complété cette formation. En plus de cette formation, l'ODNQ a présenté un colloque sur le thème *L'indépendance professionnelle – Garder le cap dans un environnement en constante évolution* les 16 et 18 novembre 2021, maintenant disponible en rediffusion sur la plateforme de formation en ligne de l'ODNQ. Cette formation optionnelle d'une durée de trois heures est offerte par l'Ordre et présentée par M. Luc Bégin, professeur à l'Université Laval. Elle met en lumière différents problèmes contextualisés d'indépendance professionnelle et amène des pistes de solution pour les résoudre. Au cours de l'exercice, 172 membres ont complété cette formation.



10.4 AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

ATTRIBUTION D'HEURES DE FORMATION CONTINUE POUR CIRCONSTANCE EXCEPTIONNELLE

La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur la pratique de nombreuses diététistes-nutritionnistes. Les membres ont dû s'adapter rapidement en intégrant de nouvelles connaissances et compétences, notamment en ce qui concerne les activités professionnelles réalisées en télépratique. Plusieurs membres ont également soutenu l'effort de lutte à la COVID-19 en prenant part aux activités de dépistage et de vaccination. Maintes activités de formation continue ont dû être considérablement modifiées pour rencontrer les contraintes sanitaires ou ont même dû être annulées. Pour toutes ces raisons, le conseil d'administration de l'ODNQ a entériné une résolution à l'effet d'attribuer 10 heures de formation continue (HFC) à l'ensemble des membres pour la période 2019-2022. Ces 10 HFC ont été automatiquement portées au dossier des 3223 membres actifs le 21 mai 2021. De plus, toutes les heures de formation suivies afin d'effectuer des activités de dépistage, de vaccination ou de délestage sont admissibles.

FORMATIONS OFFERTES PAR L'ODNQ

Le tableau suivant présente la liste des formations offertes aux membres via la plate forme de formation continue de l'ODNQ au cours de l'exercice 2021-2022.

Modalité	Sigle	Titre de l'activité	Organismes formateurs	Nombre d'heures de formation continue (HFC)	Nombre d'inscriptions
En ligne et en présentiel	F019	<i>Nouvelles activités autorisées - Le retrait définitif d'un tube d'alimentation</i>	ODNQ	15	42
	E005				55
Webinaire	E017	<i>Épaississants alimentaires : types et caractéristiques d'utilisation</i>	ODNQ APNED	1	34
	E021	<i>Recueil de recettes</i>	ODNQ APNED	1	112
	E022	<i>2021 : La nutrition, un facteur déterminant pour la santé cardiovasculaire</i>	ODNQ IUCPQ	6	196
	E025	<i>2021 - Colloque ODNQ : L'indépendance professionnelle - Garder le cap dans un environnement en constante évolution</i>	ODNQ	3	178
	E026	<i>2021 Rencontres d'échanges virtuelles – Réponses à vos questions</i>	ODNQ	1	101
	E028	<i>Qualités métrologiques... Comment les interpréter</i>	ODNQ	1	84
En ligne	F001	<i>Éthique et lois dans les soins de fin de vie</i>	ODNQ	1	5
	F003	<i>Savoir influencer pour une gestion écoresponsable</i>	ODNQ	5	3
	F004	<i>La tenue de dossier : pour y voir plus clair</i>	ODNQ	2	24
	F005	<i>Ethical Clinical Interventions in Managing Pediatric Obesity</i>	ODNQ	1	3
	F006	<i>Pour une prise en charge éthique de la malnutrition</i>	ODNQ	1	3
	F007	<i>L'industrialisation de l'alimentation et ses impacts sur la culture alimentaire</i>	ODNQ	1	3
	F008	<i>Le statut de professionnel en perspective</i>	ODNQ	3	1
	F009	<i>S'outiller pour s'approprier humainement le changement</i>	ODNQ	2	1
	F010	<i>Entrepreneuriat : de la vision à l'action</i>	ODNQ	1	2
	F011	<i>Supervision de stagiaire</i>	ODNQ	2	18
	F016	<i>Nouvelles activités autorisées - Le droit de prescrire</i>	ODNQ	15	189
	F023	<i>Être un professionnel : des privilèges et des obligations</i>	ODNQ	1	2
	F025	<i>Développer sa pensée critique - Perspectives sur la pratique basée sur les données probantes</i>	ODNQ	6	4
	F027	<i>Webdiffusion (1) - Nouvelles activités professionnelles des diététistes</i>	ODNQ	1	77
F028	<i>Webdiffusion (2) - Nouvelles activités professionnelles des diététistes</i>	ODNQ	1	70	

En ligne	F030	Webdiffusion - <i>Diètes émergentes : des données probantes à la pratique</i>	ODNQ	4	11
	F033	Webdiffusion - <i>L'indépendance professionnelle</i>	ODNQ	1,5	8
	F034	Webdiffusion - <i>Le consistomètre Bostwick et le test d'écoulement de l'IDDSI : deux poids, deux mesures?</i>	ODNQ APNED	1,5	5
	F037	<i>Enjeux sociopolitiques en nutrition : Le nouveau Guide alimentaire canadien rebrasse-t-il les cartes ?</i>	ODNQ NUTRIUM	3	5
	F038	<i>Électrolytes, vitamines et minéraux - mieux comprendre les différents enjeux thérapeutiques</i>	ODNQ ANCQ	4,5	42
	F040	Webdiffusion - <i>Nouvelles lignes directrices quant aux consistances et plan d'action</i>	ODNQ APNED	1	179
	F041	<i>Transition vers une alimentation durable : l'affaire de tous!</i>	ODNQ NUTRIUM	4	21
	F042	2019 - Colloque OPDQ - <i>L'importance du sens politique</i>	ODNQ	1,5	6
	F048	<i>Éthique et déontologie</i>	ODNQ OPTMQ OTPDQ OTTDQ	2	241
	F049	<i>Consultation en nutrition : déployer son potentiel en contexte contemporain</i>	ODNQ NUTRIUM	2	5
	F051	2020 - Colloque OPDQ - Webdiffusion - <i>Communications à l'ère numérique : comment tirer profit des outils virtuels</i>	ODNQ	3	17
	F052	<i>L'importance de l'intervention du nutritionniste dans la prise en charge et le suivi du traitement des plaies</i>	ODNQ ANCQ	5,5	26
	F053	<i>Tendances en alimentation : mieux les comprendre pour bien y réagir</i>	ODNQ NUTRIUM	5	11
	F055	Webdiffusion - <i>Épaississants alimentaires : types et caractéristiques d'utilisation</i>	ODNQ APNED	1	20
	F056	<i>Le poids comme vous ne l'avez jamais vu</i>	ODNQ NUTRIUM	4	54
	F059	JOURNÉE COMPLÈTE - 2021 IUCPQ : <i>La nutrition, un facteur déterminant pour la santé cardiovasculaire</i>	ODNQ IUCPQ	4,5	90
	F060	CONFÉRENCES 1 à 3 - 2021 IUCPQ : <i>La nutrition, un facteur déterminant pour la santé cardiovasculaire</i>	ODNQ IUCPQ	2,5	13
	F061	CONFÉRENCES 4 et 5 - 2021 IUCPQ : <i>La nutrition, un facteur déterminant pour la santé cardiovasculaire</i>	ODNQ IUCPQ	2	15
	F062	2021 Cœliaque Québec : Module 1 - <i>Maladie cœliaque et autres maladies induites ingestion de gluten</i>	ODNQ Cœliaque Québec	2	5
	F063	2021 Cœliaque Québec : Module 2 - <i>Alimentation sans gluten stricte : aspects pratiques</i>	ODNQ Cœliaque Québec	1	4
F064	2021 Cœliaque Québec : Module 3 - <i>Maladie cœliaque et alimentation sans gluten : aspects nutritionnels</i>	ODNQ Cœliaque Québec	1	4	

En ligne	F065	2021 Coélieque Québec : Module 4 - <i>Persistence des symptômes : pistes d'intervention</i>	ODNQ Coélieque Québec	1	3
	F066	2021 Coélieque Québec : Modules 1 à 4	ODNQ Coélieque Québec	5	46
	F067	<i>Tendances en alimentation : mieux les comprendre pour bien y réagir</i>	ODNQ NUTRIUM	4	23
	F068	Webdiffusion - <i>Qualités météorologiques... comment les interpréter?</i>	ODNQ APNED	1	9
	F069	Webdiffusion - <i>Nutrition et pédiatrie : de la petite enfance à l'adolescence</i>	ODNQ NUTRIUM	2,5	28
	F070	2021 Colloque ODNQ - <i>L'indépendance professionnelle : Garder le cap dans un environnement en constante évolution</i>	ODNQ	2	10
Revue	F012	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 16 - No 1 - Printemps 2018	ODNQ	5	1
	F018	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 16 - No 2 - Automne 2018	ODNQ	5	2
	F029	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 16 - No 3 - Hiver 2019	ODNQ	5	7
	F031	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 17 - No 1 - Printemps 2019	ODNQ	5	19
	F039	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 17 - No 2 - Automne 2019	ODNQ	5	20
	F043	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 17 - No 3 - Hiver 2020	ODNQ	5	34
	F045	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 18 - No 1 - Printemps 2020	ODNQ	5	33
	F050	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 18 - No 2 - Automne 2020	ODNQ	5	88
	F054	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 18 - No 3 - Hiver 2021	ODNQ	5	131
	F057	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 19 - No 1 - Printemps 2021	ODNQ	5	1225
	F058	Revue <i>Nutrition - Science en évolution</i> - Vol. 19 - No 2 - Automne 2021	ODNQ	5	1015
F071	Revue <i>Nutrition</i> - Vol. 1, No 1 - Hiver 2022	ODNQ	3	30	
Manuel de nutrition clinique	FOR-FAIT MNC	Abonnement Manuel de nutrition clinique (MNC)	ODNQ	0	6
	MNC	35 chapitres à la carte	ODNQ	1	845



11

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC



11.1 COMPOSITION DU BUREAU DU SYNDIC AU 31 MARS

	Nombre	
	À temps plein	À temps partiel
Syndic	1	0
Syndics adjoints	0	3

Bureau du syndic

- Cheryl Goldman, Dt.P., syndique
- Isabelle Gohier, Dt.P., syndique adjointe
Jusqu'au 18 mars 2022
- Marie-Claude Tremblay, Dt.P., syndique adjointe
À partir du 19 février 2022
- Nadia Kerbachi, Dt.P., syndique adjointe
À partir du 19 février 2022



11.2 TRAITEMENT DE L'INFORMATION AVANT LE PROCESSUS D'ENQUÊTE

DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC	Nombre
Demandes d'information au bureau du syndic au cours de l'exercice	20
Signalements reçus par le bureau du syndic au cours de l'exercice	3



11.3 ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	Nombre
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	23
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	18
Demandes d'enquête par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	10
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	0
Demandes d'enquête par une membre de l'Ordre	6
Demandes d'enquête par le comité d'inspection professionnelle ou par une de ses membres (a. 112, al. 6)	0
Demandes d'enquête par une membre de tout autre comité de l'Ordre ou par une membre du personnel de l'Ordre	2
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)	0
Total des membres visées par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	18
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	23
Enquêtes fermées moins de 90 jours après leur ouverture	5
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours après leur ouverture	1
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours après leur ouverture	3
Enquêtes fermées plus de 365 jours après leur ouverture	14
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	18



11.4 DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	Nombre
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	23
Enquêtes ayant conduit à la conciliation du syndic (a. 123.6)	0
Enquêtes où la professionnelle s'est vu accorder une immunité (a.123.9)	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers la professionnelle	7
Enquêtes autrement fermées (au total)	16
Demandes d'enquêtes frivoles ou quérulentes	2
Pas matière à porter plainte	12
Pas suffisamment de preuves pour porter plainte	2
Autres motifs	0



11.5 MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndics ad hoc au cours de l'exercice	1

11.6 REQUÊTES EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été effectuée au cours de l'exercice.

11.7 REQUÊTE EN SUSPENSION OU LIMITATION PROVISOIRE DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres n'a été effectuée au cours de l'exercice.

11.8 ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

11.9 ENQUÊTES DES SYNDIQUES AD HOC

L'Ordre n'a pas de syndics ad hoc.

11.10 DÉCISIONS RENDUES PAR LES SYNDIQUES AD HOC

L'Ordre n'a pas de syndics ad hoc.

11.11 ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDIQUES AD HOC

	Nombre
Plaintes du bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes portées par le bureau du syndic au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	0
Plaintes du bureau du syndic fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	0
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimée a été acquittée sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimée a reconnu sa culpabilité ou a été déclarée coupable sur au moins un chef d'infraction	2
Plaintes du bureau du syndic pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	0

11.12 NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDIQUES AD HOC

Aucune plainte n'a été portée au conseil de discipline par le bureau du syndic ou par un syndic ad hoc au cours de l'exercice.

11.13 FORMATION DU BUREAU DU SYNDIC RELATIVE À LEURS FONCTIONS

État de la formation suivie par le syndic, les syndics adjoints et les syndics correspondants, au cours de l'exercice ou précédemment, portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel. L'ordre fait alors état du nombre de ces personnes en poste au 31 mars ayant suivi, au cours de l'exercice ou antérieurement, ladite activité de formation et le nombre de ces personnes qui ne l'ont pas suivie au 31 mars de l'exercice.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	2



12

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES ET ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC ET DE L'ARBITRAGE DES COMPTES



12.1 CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'était en cours au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



12.2 ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

13

ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC)

Membres du comité

- Henriette Langlais, Dt.P.
- Annie Cauchon, Dt.P.
- Robert Blanchette, nommé à partir de la liste recommandée par l'OPQ

Mandat

Donner, à toute personne qui a demandé au bureau du syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à une décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline. Le comité s'assure ainsi de la qualité de l'enquête et du bien-fondé de la décision du syndic.

Nombre de réunions

Il n'y a eu aucune réunion au cours de l'exercice.



13.3 FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION RELATIVE À LEURS FONCTIONS

État de la formation suivie par les membres du comité de révision, au cours de l'exercice ou précédemment, portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	0



13.1 DEMANDES D'AVIS SOUMISES AU COMITÉ DE RÉVISION ET AVIS RENDUS

Le comité de révision n'a été saisi d'aucune demande au cours de l'exercice.



13.2 NATURE DES AVIS RENDUS PAR LE COMITÉ DE RÉVISION

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



13.4 AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Tous les membres du comité ont suivi et complété trois autres formations offertes par le CIQ, à savoir :

- Sensibilisation aux enjeux de gouvernance et éthique au sein des ordres professionnels
- S'exercer à la gestion ethnoculturelle
- Favoriser la parité homme-femme



14

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre au moment des actes reprochés, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code*. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du *Code*.

Le président du conseil de discipline est désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels. Le conseil de discipline est également composé des membres suivants :

Julie Bélanger, Dt.P.

Chantal Blais, Dt.P.

Norma Ishayek, Dt.P.

Mélanie Olivier, Dt.P.

Marco Vitullo, Dt.P.

14.1 NOM DE LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

M^e Sylvie Lavallée, avocate, secrétaire

Nombre de réunions

Le conseil de discipline a tenu deux jours d'audience.

14.2 PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	Nombre
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Plaintes portées par une syndique ou une syndique adjointe (a. 128, al. 1; a. 121)	0
Plaintes portées par une syndique <i>ad hoc</i> (a. 121.3)	0
Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	2
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

14.3 NATURE DES PLAINTES DITES PRIVÉES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

14.4 RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE SOUMISES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil de discipline n'a communiqué aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

Nombre de décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré : 2.

14.5 REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU À LA SUITE D'UNE RADIATION OU REQUÊTES EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune demande d'inscription au tableau de l'Ordre dans le cas d'une radiation ni aucune demande de reprise du plein droit d'exercice au cours de l'exercice, et le conseil de discipline n'a rendu aucune décision en ce sens au cours de l'exercice.

14.6 FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE, AUTRES QUE LE PRÉSIDENT, RELATIVE À LEURS FONCTIONS

État de la formation suivie par les membres du conseil de discipline, autres que le président, sur les actes dérogatoires à caractère sexuel.

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement	Nombre de personnes	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	3	2



ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU *CODE DES PROFESSIONS* OU À LA LOI CONSTITUANT L'ORDRE COMMISES PAR UNE PERSONNE QUI N'EST PAS MEMBRE DE L'ORDRE

À LA RÉPRESSION DES INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU *CODE DES PROFESSIONS* OU À LA LOI CONSTITUANT L'ORDRE COMMIS PAR UNE PERSONNE QUI N'EST PAS MEMBRE DE L'ORDRE

Bureau d'enquête

- M^e Jean-Sylvain Pelletier, enquêteur
Depuis le 20 novembre 2021
- M^e Cheryl Goldman, Dt.P., enquêteuse principale et directrice du bureau des enquêtes
Jusqu'au 20 novembre 2021
- Isabelle Gohier, Dt.P., enquêteuse
Jusqu'au 20 novembre 2021

Mandat

- Étudier toute plainte formulée relative à l'exercice illégal de la profession de diététiste-nutritionniste ou à l'usurpation du titre.
- Recommander au CA le dépôt de toute plainte pénale visée par l'article 188 et les articles suivants du *Code des professions*.

15.1 ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES

État des enquêtes relatives aux infractions pénales	Nombre
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	10
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	52
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	52
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce <i>Code</i> ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	52
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	0
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	52
Avertissements y compris les invitations à devenir membre de l'Ordre	15
Mises en demeure ou avis formels	6
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves ou autres raisons)	31
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	10

15.2 POURSUITES PÉNALES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et une poursuite a été intentée au cours de l'exercice et est encore pendante à la fin de l'exercice.

16

ACTIVITÉS RELATIVES AUX COMMUNICATIONS ET AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE

16.1 RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE

Prises de position, mémoires et collaborations

- **Mémoire** déposé au Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de la consultation sur l'élaboration du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2022-2027 (août 2021)
- **Communiqué de presse** en réaction au rapport d'étape de la protectrice du citoyen sur les CHSLD (novembre 2021)
- Dépôt de **mémoire** au ministre des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires, Québec, 2022-2023 (janvier 2022)
- **Communiqué de presse** en réaction au plan de redressement du réseau de la santé (mars 2022)
- Lettre ouverte, **Agir contre les charlatans de la nutrition** (mars 2022)
- Projet de loi no 101. *Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux* : Commission des relations avec les citoyens
- Projet de loi no 19. *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives* (groupe de travail du CIQ)
- Projet de loi no 96. *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*
- Règlement modifiant le *Règlement sur les renseignements devant être transmis par les établissements au ministre de la Santé et des Services sociaux*
- Projet expérimental visant l'obtention et la normalisation des renseignements clinico-administratifs nécessaires à la production d'information de gestion et au calcul des coûts par parcours des soins et de services, à la détermination et à la comparaison de ces coûts ainsi qu'au développement de nouveaux modèles de financement nécessaires à l'implantation du financement axé sur le patient
- Consultation sur la stratégie visant à valoriser, à attirer et à mobiliser le personnel scolaire - ministère de l'Éducation du Québec
- Consultation sur la possibilité d'étendre le droit de poser un diagnostic dans le domaine de la santé physique - consultation de l'Office des professions du Québec
- Encadrement professionnel de la kinésiologie - consultation de l'Office des professions du Québec
- Encadrement professionnel de l'ostéopathie - consultation de l'Office des professions du Québec
- Consultation du CIQ sur l'avenir du système professionnel (Grand Chantier modernisation 2020-2021)
- Examen public de la *Norme CAN/HSO 21001:2022 (F) Soins de longue durée*
- Membre du Collectif Action Covid
- Participation au groupe de réflexion sur la manière d'aborder le poids au Québec de la Coalition québécoise sur la problématique du poids
- Participation à la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA) et à ses sous-groupes de travail
- Participation au Groupe de travail canadien sur la malnutrition, et membre du conseil consultatif
- Membre du comité scientifique du Congrès national des diététistes du Canada
- Membre du comité d'experts de la Fondation Olo
- Membre de la Table de collaboration interprofessionnelle des ordres du milieu de la santé
- Membre du comité aviseur d'une recherche doctorale

Collaborations spécifiques avec le Conseil interprofessionnel du Québec

- Membre du comité consultatif des finances
- Participation au Forum des présidents
- Participation au Forum des directeurs généraux
- Participation au Forum de l'inspection professionnelle
- Participation à l'Assemblée des membres
- Participation au Forum de l'admission
- Participation au Forum des conseillers juridiques
- Participation au Forum des secrétaires des conseils de discipline
- Participation au Forum des syndicats



16.2 COMMUNICATIONS AVEC LES MEMBRES DE L'ORDRE

ACTIVITÉS AU COURS DE L'EXERCICE

LISTE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES OU INFORMATIVES ADRESSÉES ET RÉSERVÉES AUX MEMBRES

- *Nutrition – Science en évolution* (revue scientifique de l'ODNQ) - dernier numéro : octobre 2021
- *Zoom* (magazine d'information) dernier numéro : novembre 2021
- *L'Infolettre* du mercredi (infolettre hebdomadaire d'affaires courantes, réservée aux membres)

PUBLICATION SCIENTIFIQUE ET INFORMATIVE ADRESSÉE AUX MEMBRES, MAIS DISPONIBLE À TOUS

- *Nutrition* nouvelle revue de l'ODNQ, premier numéro : 16 mars 2022

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE NUTRITION – SCIENCE EN ÉVOLUTION (NSE)

Membres du comité

- Geneviève Mailhot, Dt.P., présidente par intérim (jusqu'au 1^{er} décembre 2021)
- Jean-Philippe Drouin Chartier, Dt.P. (jusqu'au 1^{er} février 2022)
- Sonia Pomerleau, Dt.P. (jusqu'au 1^{er} février 2022)
- Amélie Samson, Dt.P. (jusqu'au 1^{er} février 2022)
- Annie Biron, Dt.P.
- Élise Carbonneau, Dt.P.
- Myléna Forest-Lesieur, Dt.P.
- Véronique Gingras, Dt.P.
- Mara Hannan-Desjardins, Dt.P.
- Myreille Hébert, Dt.P.
- Mélanie Veillette, Dt.P.
- Annie Blais, Dt.P. (jusqu'au 21 décembre 2021)
- Marie-Jean Cournoyer, Dt.P. (depuis le 21 décembre 2021)

Coordonnatrice du comité

- Manon Daneau (1^{er} avril 2021 au 31 octobre 2021)
- Marie-Josée Demers (à partir du 31 octobre 2021) *

* Secrétaire du comité

Le comité éditorial de la revue *NSE* est constitué de membres bénévoles de l'ODNQ, praticiennes et chercheuses, représentant les différents secteurs d'activité de la profession.

La composition du comité vise à refléter la diversité des pratiques et des domaines d'expertise de la profession des diététistes-nutritionnistes.

Le mandat du comité est de :

- 1) Planifier et assurer la publication de trois numéros par année, en collaboration avec l'éditeur;
- 2) Orienter le contenu de la revue afin d'assurer qu'il réponde à des besoins de formation continue des membres de l'ODNQ;
- 3) Coordonner le processus d'édition de chaque numéro (un sous-comité est responsable d'un numéro) :
 - > Recrutement des auteurs;
 - > Développement des sujets en collaboration avec les auteurs;
 - > Coordination du processus de rédaction;
 - > Coordination du processus de révision par les pairs;
 - > Participation à la révision interne de certains articles (sans contenu scientifique);
 - > Sélection des articles à publier selon les critères de rigueur de la revue.

Nombre de réunions

Le comité éditorial de la revue *NSE* a tenu six réunions.

En date du 19 février 2022, le comité éditorial de la revue *NSE* devient le comité de la revue *Nutrition*.



16.2 COMITÉ PRIX ET DISTINCTIONS

Membres du comité

- Diane Paradis, Dt.P., présidente
- Suzanne Chahine, Dt.P.
- Josiane Gagnon, Dt.P.
(jusqu'au 1^{er} février 2022)
- Norma Ishayek, Dt.P.
(jusqu'au 1^{er} février 2022)
- Chantal Langlois, Dt.P.
- Karine Lévy, Dt.P.
- Geneviève Mailhot, Dt.P.
- Anne Sophie Morisset, Dt.P.

Coordonnatrice du comité

- Mélanie Champagne
(1^{er} avril 2021 au 13 août 2021)
- Marie-Josée Demers
(à partir du 16 août 2021)

Mandat

- Suggérer au CA les modifications à apporter à la *Politique des Prix et distinctions* émise par celui-ci, y compris les critères d'évaluation.
- Alimenter la réflexion de la permanence lors de l'élaboration du plan de communication annuel relatif aux prix remis par l'ODNQ.
- Analyser et évaluer les dossiers de candidature.
- Agir à titre consultatif et présenter des recommandations au comité exécutif ou au conseil d'administration pour l'attribution des prix dont il a la responsabilité.

Nombre de réunions

Le comité Prix et distinctions a tenu quatre réunions.



16.3 PUBLICITÉ

L'Ordre ne fait pas de publicité. Cependant il utilise les médias sociaux et son nouveau site Web pour sensibiliser le public des bienfaits de consulter une diététiste-nutritionniste, pour démystifier la profession et partager différentes actions menées par l'Ordre pour la protection du public. L'ODNQ a dévoilé sa nouvelle image de marque en octobre 2021. Une nouvelle image qui représente entre autres toute la rigueur et l'esprit scientifique qui caractérisent la profession.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

17.1 MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	Sous- total	Total
Membres inscrites au tableau de l'Ordre au 31 mars 2021		3320
Permis temporaires délivrés de l'article 37 en vertu de la <i>Charte de la langue française</i>		
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>		
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions du Québec</i>		
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre		
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1	2	
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1		
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2		
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre		
Permis spéciaux délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 r *		
Permis délivrés en vertu de l'article 184	111	
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	25	
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec (3)		
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada (14)		
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada (8)		
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 94 q	30	
Permis délivrés en vertu d'un règlement pris en vertu de l'article 93 c.2		
(+) Nouvelles membres inscrites au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice		169
(+) Membres inscrites au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrites au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent		32
(-) Membres radiées du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiées au 31 mars		4
(-) Membres retirées du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirées au 31 mars		125
Une membre à la suite d'un décès	1	
124 à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité; sabbatique; études; démission; retraite)	124	
(=) Membres inscrites au tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 (au total)		3392

Type de permis délivrés au tableau de l'Ordre au 31 mars 2022	Sous-total	Total
permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	8	
permis restrictif en vertu de l'article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>		
permis restrictif en vertu de l'article 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	
permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code</i>		
permis temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre		
permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1	2**	
permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 1.1		
permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 2		
permis restrictif temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre		
permis spécial en vertu d'un règlement pris en vertu de 94 r *		
permis dit régulier	3381	
Total des permis délivrés au tableau de l'Ordre au 31 mars 2022		

* Cette donnée inclut tout permis spécial de spécialiste en vertu de la *Loi sur les dentistes* ou de la *Loi sur les médecins vétérinaires*.

** Dans la même année d'exercice, les deux titulaires d'un permis restrictif temporaire ont obtenu un permis régulier en vertu de l'article 40 du *Code des professions* à la suite de la réussite de la formation prescrite

17.2 EXERCICE EN SOCIÉTÉ

L'ODNQ n'a pas de règlement en application du paragraphe *p* de l'article 94 du *Code des professions* autorisant ses membres à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société.

17.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES INSCRITES AU TABLEAU AU 31 MARS 2022

17.3.1 MEMBRES INSCRITES AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2022 SELON LE GENRE

	Nombre
Femmes	3 289
Hommes	103
Total	3 392

17.3.2 MEMBRES INSCRITES AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS 2022 SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

N° de la région administrative	Région	Nombre de membres
01	Bas-Saint-Laurent	59
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	79
03	Capitale-Nationale	406
04	Mauricie	80
05	Estrie	118
06	Montréal	1 243
07	Outaouais	101
08	Abitibi-Témiscamingue	57
09	Côte-Nord	25
10	Nord-du-Québec	33
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	30
12	Chaudière-Appalaches	116
13	Laval	160
14	Lanaudière	110
15	Laurentides	155
16	Montérégie	429
17	Centre-du-Québec	59
99	Hors du Québec	132
	Nombre total de membres	3 392

17.3.3 Membres inscrites au tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 selon la classe de membres établies aux fins de la cotisation annuelle

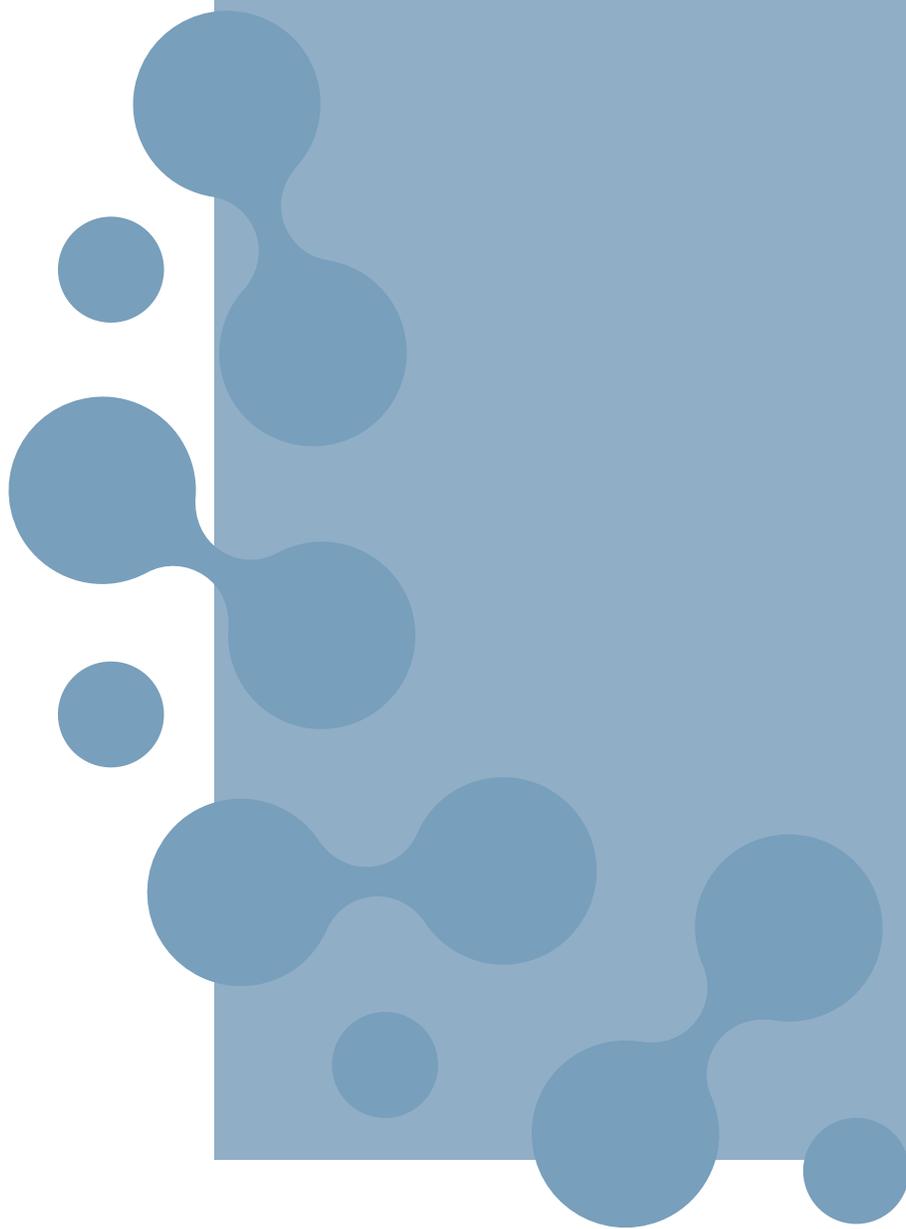
Cotisation annuelle 2021-2022		
Classes de membres établies aux fins de la cotisation	Nombre de membres par catégorie	Cotisation annuelle
Membres régulières	3 267	603\$
Membres aux études à temps plein	36	201\$
Membres retraitées	74	201\$
Membres émérités	15	exemption
Nombre total de membres	3 392	

17.3.4 Membres inscrites au tableau de l'Ordre au 31 mars 2022 avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

	Nombre
Nombre de membres avec une limitation (total)	34
Avec limitation disciplinaire	0
Avec limitation administrative	*3
Avec limitation volontaire	33
Avec limitation judiciaire	0
Avec limitation spéciale	0

* Deux de ces membres ont également une limitation volontaire.





ÉTATS FINANCIERS

**ORDRE DES DIÉTÉTISTES-
NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022**

Téléphone : (450) 455-6135 • Télécopieur : (450) 455-8418 • info@poiriercpa.com
417, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2M9

**ORDRE DES DIÉTÉTISTES-
NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC**
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022

Sommaire

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 3
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 17



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de
ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Poirier et Associés Inc. ¹

Vaudreuil-Dorion
Le 9 juillet 2022

¹ Par Daniel Malenfant, CPA auditeur

ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 4

	2022	2021
Produits		
Cotisations annuelles (annexe A)	1 911 560 \$	1 809 693 \$
Admission, équivalences et permis	103 525	88 130
Assurance responsabilité professionnelle	31 037	19 151
Inspection professionnelle	250	-
Formation continue (annexe B)	193 041	218 506
Discipline	14 935	-
Service aux membres	12 702	17 337
Ventes et location de biens et de services	58 478	49 101
Intérêts et revenus de placements	42 619	41 266
Subventions (annexe C)	379 696	271 888
	2 747 843	2 515 072
Charges		
Admission, équivalences, permis et tableau (annexe D)	109 232	151 945
Inspection professionnelle (annexe E)	194 911	191 918
Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe F)	220 077	133 046
Formation continue (annexe G)	258 440	189 874
Bureau du syndic	368 486	204 739
Conseil de discipline	2 487	22 314
Exercice illégal et usurpation de titre	32 302	17 426
Conseil d'administration, comité exécutif et assemblée générale annuelle (annexe H)	684 893	640 670
Communications (annexe I)	387 900	294 305
Services aux membres (annexe J)	100 754	118 382
Contribution au CIQ	23 356	23 071
	2 382 838	1 987 690
Excédent des produits sur les charges avant résultats des fonds affectés	365 005	527 382
Fonds de contentieux	(12 048)	(12 028)
Excédent des produits sur les charges	352 957 \$	515 354 \$

ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 5

	Stabilisation des primes d'assurance	Contentieux	Non affectés	2022 Total	2021 Total
Solde au début	50 000 \$	12 048 \$	1 814 278 \$	1 876 326 \$	1 360 972 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(12 048)	365 005	352 957	515 354
Solde à la fin	50 000 \$	- \$	2 179 283 \$	2 229 283 \$	1 876 326 \$

ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC

SITUATION FINANCIÈRE

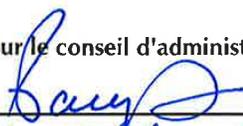
AU 31 MARS 2022

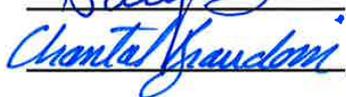
Page 6

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 760 795 \$	1 873 299 \$
Débiteurs (note 3)	24 723	67 118
Charges payées d'avance	12 833	11 663
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	600 000	500 000
	2 398 351	2 452 080
Placements (note 4)	2 500 869	1 869 291
Dépôt de garantie sur loyer	45 306	45 306
Immobilisations (note 5)	40 078	31 349
	4 984 604 \$	4 398 026 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	870 312 \$	678 718 \$
Cotisations perçues d'avance	1 885 009	1 842 982
	2 755 321	2 521 700
Soldes de fonds		
Stabilisation des primes d'assurances	50 000	50 000
Contentieux	-	12 048
Non affectés	2 179 283	1 814 278
	2 229 283	1 876 326
	4 984 604 \$	4 398 026 \$

Engagements contractuels (note 7)

Pour le conseil d'administration,


 _____, Paule Bernier, F.Dt.P., M. Sc., ASC, présidente


 _____, Chantal Beaudoin, Dt.P., vice-présidente

Poirier & Associés Inc.

ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Page 7

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	352 957 \$	515 354 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 594	7 591
	363 551	522 945
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	42 395	(18 776)
Charges payées d'avance	(1 170)	(862)
Créditeurs	191 594	1 329
Cotisations perçues d'avance	42 027	146 161
	638 397	650 797
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(731 578)	(100 704)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(19 323)	(10 890)
	(750 901)	(111 594)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(112 504)	539 203
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 873 299	1 334 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 760 795 \$	1 873 299 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Le fonds de stabilisation des primes est une obligation contractuelle et est sous la gestion de "La Capitale Assurances générales inc.". Il est constitué des surplus du programme d'assurance responsabilité jusqu'à concurrence d'un montant de 50 000 \$ qui est conservé pour la stabilisation des primes d'assurance.

Le fonds Contentieux se rapporte aux honoraires juridiques et aux poursuites qui pourraient être engagées.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des produits perçus d'avance.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Constatation des produits (suite)**

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata des salaires directs pour chacune des fonctions de l'Ordre. Les fonctions de bureau du syndic, de conseil de discipline, d'exercice illégal et de comité de formation n'incluent pas de charges indirectes puisque ces activités sont effectuées à l'extérieur des locaux de l'Ordre et, par conséquent, ne consomment aucune ressource commune.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	1 an

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Instruments financiers (suite)***Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Débiteurs

	2022	2021
Comptes à recevoir	23 296 \$	39 167 \$
Subventions à recevoir	-	25 136
Intérêts courus	1 427	2 815
	24 723 \$	67 118 \$

4. Placements

	2022	2021
Certificats de placements garantis, taux variant de 0,75 % à 3,10 %, échéant à différentes dates jusqu'en mars 2027	3 000 000 \$	2 300 000 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	50 000	50 000
Fonds de prévention, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	50 869	19 291
	3 100 869	2 369 291
Placements réalisables au cours du prochain exercice	600 000	500 000
	2 500 869 \$	1 869 291 \$

ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

Page 12

5. Immobilisations

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	70 758 \$	63 543 \$	7 215 \$	9 488 \$
Équipement informatique	68 908	36 045	32 863	21 861
Logiciels	41 221	41 221	-	-
	180 887 \$	140 809 \$	40 078 \$	31 349 \$

6. Crédoiteurs

	2022	2021
Fournisseurs et charges courues	187 199 \$	118 767 \$
Salaires et vacances à payer	199 752	76 506
Déductions à la source	7 047	5 163
Taxes à la consommation	260 008	268 162
Office des professions	103 327	99 267
Assurance professionnelle des membres	112 979	110 853
	870 312 \$	678 718 \$

Au 31 mars 2022, les sommes à remettre à l'état totalisent 267 055 \$ (273 325 \$ au 31 mars 2021).

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 483 367 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	Locaux	Photocopieur	Base de donnée informatique	Total
2023	159 452 \$	3 640 \$	33 044 \$	196 136 \$
2024	159 452	3 640	-	163 092
2025	119 589	3 640	-	123 229
2026	-	910	-	910
	438 493 \$	11 830 \$	33 044 \$	483 367 \$

8. Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

9. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses crédateurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

9. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

Page 15

	2022	2021
Annexe A - Cotisations annuelles		
Cotisations annuelles	1 908 561 \$	1 803 631 \$
Frais de réinscription et d'administration	2 999	6 062
	1 911 560 \$	1 809 693 \$

Annexe B - Formation continue

Activités de formation	164 818 \$	162 648 \$
Manuel pour les membres (MNC)	13 913	35 867
Revue NSE	14 310	19 991
	193 041 \$	218 506 \$

Annexe C - Subventions

Subvention salariale temporaire	- \$	17 875 \$
Subvention salariale d'urgence	321 932	246 752
Subvention d'urgence pour le loyer	57 764	7 261
	379 696 \$	271 888 \$

Annexe D - Admission, équivalences, permis et tableau

Salaires et charges sociales	79 769 \$	106 950 \$
Honoraires professionnels et autres frais connexes	-	1 056
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	29 463	43 939
	109 232 \$	151 945 \$

Annexe E - Inspection professionnelle

Salaires et charges sociales	112 892 \$	112 619 \$
Honoraires professionnels	29 446	23 801
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	52 573	55 498
	194 911 \$	191 918 \$

ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

Page 16

	2022	2021
Annexe F - Normes et soutien à l'exercice de la profession		
Salaires et charges sociales	153 278 \$	85 509 \$
Honoraires professionnels	7 438	9 063
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	59 361	38 474
	220 077 \$	133 046 \$

Annexe G - Formation continue

Salaires et charges sociales	104 144 \$	81 590 \$
Honoraires professionnels et autres frais connexes	61 467	16 581
MNC - Honoraires professionnels	-	469
Frais de production NSE	23 120	36 327
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	69 709	54 907
	258 440 \$	189 874 \$

Annexe H - Conseil d'administration, comité exécutif et assemblée générale annuelle

Salaires et charges sociales de la présidente	152 715 \$	146 287 \$
Salaires et charges sociales de la directrice générale	183 860	166 686
Salaires et charges sociales - Autres	72 125	72 288
Conseil d'administration	27 758	31 878
Honoraires professionnels	37 459	22 386
Assemblée générale annuelle	10 782	10 261
Rapport annuel	4 705	5 617
Élections	10 753	-
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	184 736	185 267
	684 893 \$	640 670 \$

Annexe I - Communications

Salaires et charges sociales	109 714 \$	129 187 \$
Honoraires professionnels et autres frais connexes	173 558	80 012
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	104 628	85 106
	387 900 \$	294 305 \$

ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

Page 17

	2022	2021
Annexe J - Services aux membres		
Salaires et charges sociales	48 953 \$	45 834 \$
Honoraires professionnels et autres frais connexes	24 624	38 315
Quote-part des charges d'administration (annexe K)	27 177	34 233
	100 754 \$	118 382 \$

Annexe K - Autres charges

Salaires et charges sociales - Administration	87 518 \$	120 067 \$
Honoraires professionnels	56 993	10 027
Fournitures de bureau	43 738	27 850
Cotisations, taxes et permis	33 601	31 374
Location espaces à bureaux	121 409	134 649
Assurances	2 780	2 601
Progiciel de gestion	115 034	108 039
Amortissement - Équipement informatique	8 320	5 177
Amortissement - Mobilier	2 274	2 414
Intérêts et frais bancaires	7 090	5 367
Frais de cartes de crédit	48 890	49 859
	527 647	497 424

Répartition des charges d'administration

Admission (annexe D)	(29 463)	(43 939)
Inspection professionnelle (annexe E)	(52 573)	(55 498)
Normes et soutien à l'exercice de la profession (annexe F)	(59 361)	(38 474)
Formation continue (annexe G)	(69 709)	(54 907)
Conseil d'administration, comité exécutif et assemblée générale annuelle (annexe H)	(184 736)	(185 267)
Communications (annexe I)	(104 628)	(85 106)
Services aux membres (annexe J)	(27 177)	(34 233)
	(527 647) \$	(497 424) \$



Ordre des diététistes
nutritionnistes
du Québec

Production

Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec

Révision linguistique

Marie-Johanne Tousignant

Infographie

Tic Tac Communications

Impression

Mardigrafe

Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec

550, rue Sherbrooke Ouest

Tour Ouest, bureau 1855

Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : 514 393-3733 ou 1 888 393-8528

Télécopieur : 514 393-3733

info@odnq.org

www.odnq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2022

ISSN 1483-2135 (version imprimée)

ISSN 1911-4095 (version PDF)